

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONTRÔLE DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT
ROUTIERS



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

Mission

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	12

Programme 751

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion	19
2 – Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points	22
Présentation des crédits	23
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	28
<i>Justification par action</i>	30
01 – Dispositifs de contrôle	30
02 – Centre national de traitement	34
03 – Soutien au programme	35
04 – Fichier national du permis de conduire	38
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	41

Programme 753

CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS	43
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	44
Objectifs et indicateurs de performance	46
1 – Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat	46
Présentation des crédits	48
Justification au premier euro	50
<i>Éléments transversaux au programme</i>	50
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	51
<i>Justification par action</i>	53
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	53
Opérateurs	56

Programme 754

CONTRIBUTION À L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES	63
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	69
<i>Éléments transversaux au programme</i>	69
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	71
<i>Justification par action</i>	73

01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières 73

Programme 755

DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT 75

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 76

Présentation des crédits 77

Justification au premier euro 80

Éléments transversaux au programme 80

Justification par action 82

01 – Désendettement de l'État 82

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

PRÉSENTATION DU COMPTE

TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 49 ;

Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, article 40-III ;

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, article 62 ;

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, article 48 ;

Loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, article 24 ;

Loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, article 47 ;

Ordonnance n°2024 du 6 novembre 2014, article 32 ;

Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, article 45 ;

Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, article 43 ;

Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016, article 85 ;

Loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, article 48 ;

Loi n° 2019-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, article 89.

Loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020, article 2.

OBJET

Créé par la loi de finances pour 2006, le **compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »** est composé d'une partie des dépenses contribuant à la sécurité routière et à la modernisation de ses applications mais aussi de dépenses contribuant au financement de certains équipements des collectivités territoriales et au désendettement de l'État. Les recettes du compte sont le produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatisés de contrôle-sanction, à l'exception des fractions de ce produit affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et au fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP), et le produit des amendes de police de la circulation et du stationnement routiers.

Le CAS participe à l'objectif gouvernemental de lutte contre l'insécurité routière et, à travers cette dernière, de diminution de la mortalité et de l'accidentalité routières.

Les résultats provisoires de l'accidentalité routière en 2020 établis par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) font état de 2 550 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2020, soit 694 personnes de moins qu'en 2019. La mortalité routière serait ainsi en baisse par rapport à l'année 2019, avec une variation de -21,4 %, et atteindrait le niveau le plus bas depuis 1924. Les résultats définitifs seront connus à l'été 2021.

Cette baisse de la mortalité routière s'explique essentiellement par la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. En effet, l'accidentalité des divers usagers a fortement diminué pendant les périodes de restriction des déplacements.

Le **programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière »** participe à la lutte contre l'insécurité routière en contribuant à réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Ce programme finance notamment le système de contrôle automatisé (radars) et l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Les radars automatiques luttent contre la vitesse excessive ou inadaptée, premier vecteur de mortalité. L'année 2020 a permis de poursuivre l'objectif de modernisation du parc de radars. Au 31 décembre 2020, le parc des radars est composé de 4 224 équipements de terrain, soit une augmentation de 130 par rapport au 31 décembre 2019.

L'ANTAI gère le traitement des avis de contraventions, en particulier du contrôle automatisé. Le nombre d'infractions, relevé par les radars automatiques, est passé de 20,7 millions en 2019 à 18,5 millions en 2020, soit une baisse de 11 %. Ce recul s'explique par le contexte sanitaire inédit de l'année 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, compte tenu de la fusion des programmes 751 et 752 « Fichier national du permis de conduire », le programme 751 finance également le système de gestion des points du permis de conduire (envoi de lettres de retrait et de restitution de points) et les dépenses relatives à la maintenance du fichier national du permis de conduire ainsi qu'à son évolution.

Le **programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »** contribue à la modernisation de la chaîne de traitement des infractions par la généralisation du procès-verbal électronique (Pvé) dont la mise en œuvre a été confiée à l'ANTAI. La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis 2012. Depuis 2017, l'ANTAI participe à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. Ce nouvel équipement favorise l'exécution du service en tout temps et en tous lieux, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Le déploiement de la solution électronique continue sa progression auprès des collectivités territoriales volontaires. Fin 2020, 4 210 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants, soit une augmentation de 3 % par rapport à fin 2019.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2018, la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Dans le cadre de cette réforme, les collectivités peuvent recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) ainsi que des titres exécutoires à l'encontre des retardataires dans le cadre de la décentralisation du stationnement payant. Au 31 décembre 2020, 582 collectivités avaient passé une convention avec l'ANTAI et près de 96 % de ces collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS.

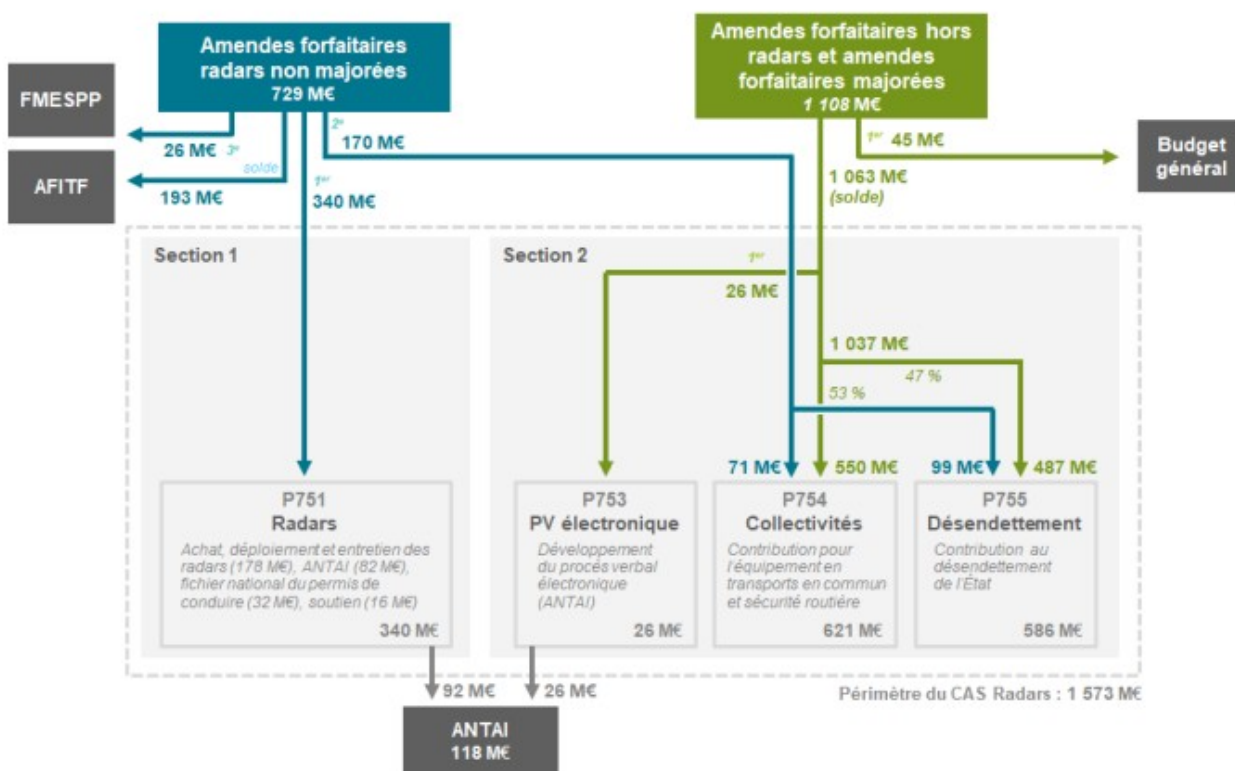
Depuis 2018, l'ANTAI s'est également adaptée afin de traiter les nouveaux dispositifs de forfaitisation des délits prévus par la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle (conduite sans permis et conduite sans assurance) auxquels s'ajoute depuis mi-2020, le délit d'usage de stupéfiants. En 2020, l'ANTAI a ainsi procédé à l'envoi de 112 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) contre 48 000 en 2019.

Les recettes versées aux collectivités territoriales via le programme 754 « **contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières** », contribuent à l'amélioration de la prévention à travers le financement par les collectivités territoriales d'opérations destinées à rendre plus sûrs la circulation et les transports en commun.

Enfin le CAS contribue, via le **programme 755**, au désendettement de l'État, une partie du produit des amendes étant reversée au budget général.

S'agissant des indicateurs du programme, sauf exception mentionnée et expliquée dans les commentaires, les cibles 2020 ont été fixées en début de triennal.

CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »
PLF 2020



ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
Section : Contrôle automatisé	339 950 000	339 542 680	339 542 680	+407 320
	316 000 000	312 168 036	301 567 104	+14 432 896
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière		339 542 680	339 542 680	
		312 168 036	301 567 104	
Section : Circulation et stationnement routiers	1 233 306 153	1 233 306 153	1 233 306 153	0
	828 040 166	1 025 711 052	1 024 719 703	-196 679 537
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		620 666 261	620 666 261	
		656 815 180	655 823 831	
755 – Désendettement de l'État		586 439 892	586 439 892	
		342 695 872	342 695 872	
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers		26 200 000	26 200 000	
		26 200 000	26 200 000	
Total	1 573 256 153	1 572 848 833	1 572 848 833	+407 320
	1 144 040 166	1 337 879 088	1 326 286 807	-182 246 641
Solde cumulé du compte depuis sa création				+817 171 181

(+: excédent ; -: charge)

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Contrôle automatisé	339 950 000	316 000 000	-23 950 000
01 – Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	339 950 000	316 000 000	-23 950 000
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
Section : Circulation et stationnement routiers	1 233 306 153	828 040 166	-405 265 987
03 – Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	170 000 000	39 000 000	-131 000 000
04 – Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	1 063 306 153	789 040 166	-274 265 987
05 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
Total	1 573 256 153	1 144 040 166	-429 215 987

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME****Avertissement**

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière			
Prévision	334 781 795	348 274 869	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	339 542 680	339 542 680	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-4 760 885	8 732 189	
Exécution	312 168 036	301 567 104	
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers			
Prévision	26 200 000	26 200 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	26 200 000	26 200 000	
Exécution	26 200 000	26 200 000	
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières			
Prévision	839 958 522	840 833 013	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	620 666 261	620 666 261	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	219 292 261	220 166 752	
Exécution	656 815 180	655 823 831	
755 – Désendettement de l'État			
Prévision	406 379 728	406 379 728	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	586 439 892	586 439 892	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-180 060 164	-180 060 164	
Exécution	342 695 872	342 695 872	
Total Prévision	1 607 320 045	1 621 687 610	
Total Exécution	1 337 879 088	1 326 286 807	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	339 950 000 326 627 097	339 542 680 312 168 036	339 950 000 294 137 811	339 542 680 301 567 104
01 – Dispositifs de contrôle	194 320 000 183 029 904	190 992 680 192 574 967	194 320 000 163 490 927	190 992 680 173 927 078
02 – Centre national de traitement	92 000 000 82 000 000	92 000 000 68 052 880	92 000 000 82 000 000	92 000 000 68 014 240
03 – Soutien au programme	18 050 000 29 307 042	18 050 000 11 645 695	18 050 000 19 856 715	18 050 000 19 058 679
04 – Fichier national du permis de conduire	35 580 000 32 290 150	38 500 000 39 894 494	35 580 000 28 790 169	38 500 000 40 567 108
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 572 183 491	620 666 261 656 815 180	478 065 823 571 405 778	620 666 261 655 823 831
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 572 183 491	620 666 261 656 815 180	478 065 823 571 405 778	620 666 261 655 823 831
755 – Désendetttement de l'État	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872
01 – Désendetttement de l'État	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	339 950 000 326 627 097	339 542 680 312 168 036	339 950 000 294 137 811	339 542 680 301 567 104
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	242 780 000 280 910 324	256 702 680 277 160 652	242 780 000 254 879 088	256 702 680 256 642 068
Titre 5. Dépenses d'investissement	81 920 000 27 406 880	67 590 000 17 955 664	81 920 000 20 794 319	67 590 000 27 944 133
Titre 6. Dépenses d'intervention	250 000 3 309 893	250 000 2 051 719	250 000 3 464 404	250 000 1 980 903
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	25 200 000 25 200 000	25 200 000 25 200 000	25 200 000 25 200 000	25 200 000 25 200 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 000 000 1 000 000	1 000 000 1 000 000	1 000 000 1 000 000	1 000 000 1 000 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 572 183 491	620 666 261 656 815 180	478 065 823 571 405 778	620 666 261 655 823 831
Titre 6. Dépenses d'intervention	478 065 823 572 183 491	620 666 261 656 815 180	478 065 823 571 405 778	620 666 261 655 823 831
755 – Désendettement de l'État	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872	452 435 730 495 340 041	586 439 892 342 695 872
Total	1 296 651 553 1 420 350 629	1 572 848 833 1 337 879 088	1 296 651 553 1 387 083 630	1 572 848 833 1 326 286 807
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	720 415 730 801 450 365	868 342 572 645 056 525	720 415 730 775 419 129	868 342 572 624 537 940
Titre 5. Dépenses d'investissement	81 920 000 27 406 880	67 590 000 17 955 664	81 920 000 20 794 319	67 590 000 27 944 133
Titre 6. Dépenses d'intervention	478 315 823 575 493 384	620 916 261 658 866 899	478 315 823 574 870 182	620 916 261 657 804 734
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	16 000 000 16 000 000	16 000 000 16 000 000	16 000 000 16 000 000	16 000 000 16 000 000

PROGRAMME 751

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie GAUTIER-MELLERAY

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

Le programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Il couvre l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé de la vitesse sur les routes. Il permet également le traitement des infractions constatées par radar que l'État a confié à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ce programme est financé par une fraction du produit des amendes forfaitaires dressées dans le cadre du contrôle automatisé. Il contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

Après 12 années de baisse continue, la mortalité routière augmentait depuis 2014 pour se stabiliser en 2017. Dans ce contexte, le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de 10 ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière.

Le CISR du 9 janvier 2018 a retenu 18 mesures qui s'articulent essentiellement autour de 3 axes :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) s'est réuni le 9 juillet 2019 en séance plénière. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a souligné le bon avancement de la mise en œuvre des 18 mesures décidées par le CISR du 9 janvier 2018.

Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France entre 2014 et 2017, les mesures de sécurité routière et en particulier l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau routier à double sens de circulation sans séparation centrale avaient permis que les années 2018 et 2019 retrouvent un niveau de mortalité plus bas (3 244 tués en 2019) que celui de l'année 2013, qui correspondait jusqu'alors au plus bas niveau de mortalité routière. Ces résultats s'inscrivaient dans un contexte de trafic routier en hausse, d'environ + 4,6 % entre 2013 et 2019 (les données trafic ont été rebasées en 2020 sur la période 2012-2019 par le service statistique ministériel du ministère de la transition écologique, le Service de la donnée et des études statistiques).

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2020 établis par l'ONISR font état de 2 550 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2020, soit 694 personnes de moins qu'en 2019. La mortalité routière serait ainsi en baisse par rapport à l'année 2019, avec une variation de - 21,4 %, et atteindrait le niveau le plus bas depuis 1924. **Cette évolution s'explique en grande partie par les effets de l'épidémie mondiale de la Covid-19.** L'évolution hebdomadaire des accidents corporels depuis le début de l'année 2020 est très proche de l'évolution de l'indicateur du trafic sur le réseau routier national (autoroutes et routes nationales concédées ou non). Il est donc très probable qu'une grande partie de la baisse de l'accidentalité s'explique par la diminution du trafic routier. Le trafic 2020 sera connu plus précisément cet été.

En Outre-mer, 232 personnes sont décédées sur les routes en 2020 (-8,7 % soit -22 tués) :

- dans les départements d'Outre-mer, la mortalité routière est globalement stable entre 2019 et 2020 avec 160 décès ;
- dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, elle baisse à 72 décès, soit un des plus bas niveaux de ces 10 dernières années.

Au 31 décembre 2020, le parc des radars est composé de 4 224 équipements de terrain, soit une augmentation de 130 par rapport au 31 décembre 2019.

La modération de cette hausse, ne doit pas masquer la poursuite des actions de mise en œuvre du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 en 2020 : +29,7 % d'itinéraires de contrôle leurre, +21,7 % de panneaux. Parallèlement en 2020, ont été déployés 419 radars tourelles pour remplacer notamment les radars fixes détruits ou vandalisés.

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses, en hausse sur le premier trimestre 2020, a chuté à 79,10 % en mai 2020 compte tenu de l'impact du premier confinement sur l'activité de maintenance. Le taux de disponibilité est remonté à 86,20 % en décembre 2020. En moyenne annuelle, le taux de disponibilité a augmenté de près de 8 points par rapport à 2019.

Le contexte sanitaire particulier de cette année a motivé le comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et de la Déléguée à la sécurité routière à demander un travail sur ce sujet. L'étude en cours « Crise sanitaire et conformité aux règles », menée par l'Université Gustave Eiffel, analyse ainsi les données issues des questionnaires réalisés auprès de la population française pour comprendre les effets de la crise et du confinement sur la mobilité et la perception de l'enjeu « sécurité routière ».

Par ailleurs, la délégation à la sécurité routière (DSR) a lancé en 2020 une session unique d'appel à projets. Ainsi, des études sur la thématique du véhicule intelligent ont pu être financées : « USCOMA » (Utilisation du Smartphone en CONduite Manuelle et Automatisée) portant sur les conséquences de l'utilisation d'un smartphone sur les capacités attentionnelles d'un conducteur de véhicule autonome, ou encore « Relearn Drive » qui s'intéresse à la capacité des usagers à reprendre le contrôle manuel d'un véhicule autonome.

La DSR continue par ailleurs de soutenir un projet d'importance : « SURCA », qui favorise les synergies entre les chercheurs et les constructeurs automobiles sur la thématique du véhicule intelligent. En particulier, les travaux portent sur la sécurité des occupants de véhicules autonomes et des autres usagers de la route dans le cadre de la mise en circulation des véhicules autonomes selon les différents niveaux d'autonomie.

Enfin, plusieurs actions de recherche sont conduites en partenariat avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), telles que l'étude sur la perception par les individus des nouveaux engins de déplacements personnels (« INTEREDP ») ou celle sur le potentiel d'utilisation de bases de données de description du réseau routier pour l'analyse de l'accidentalité, des mobilités et des flux (« ROADDATA »).

Ce programme permet également de financer le nouveau système d'informations accident (TRAx) afin de mesurer l'exposition aux risques, de réaliser des études statistiques, d'analyser l'évolution de l'accidentalité et de mettre à disposition des observatoires locaux de l'État et des collectivités locales un outil et des données pour réaliser des diagnostics pertinents de l'accidentalité locale.

Le programme 751 est également dédié à la gestion des droits à conduire (restrictions, suspensions, annulations et invalidations liées à la perte totale des points du permis), ainsi qu'à la modernisation du système national du permis de conduire (SNPC).

Le dispositif du permis de conduire à points constitue aujourd'hui un instrument privilégié de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et participe à la modification du comportement au volant de nos concitoyens.

Le code de la route prévoit l'envoi de différents types de courriers destinés à assurer la meilleure information possible de chaque titulaire du permis de conduire quant au nombre de points affectés à son dossier. Il s'agit de lettres éditées et expédiées par l'Imprimerie nationale dans le cadre d'une interface avec le système national du permis de conduire (SNPC), qui emportent soit un retrait de points (lettres 48), soit la restitution de points ou la reconstitution du capital de points (lettres 46). Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 16,74 millions en 2020, contre 17,98 millions l'année précédente.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion
INDICATEUR 1.1	Évolution des vitesses moyennes
INDICATEUR 1.2	Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention
INDICATEUR 1.3	Disponibilité des radars
OBJECTIF 2	Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points
INDICATEUR 2.1	Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR

1.1 – Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Évolution des vitesses moyennes	km/h	79,6	78,3	en baisse	en baisse	Non déterminé	en baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul :

Depuis les années 80, l'ONISR fait réaliser des mesures de vitesse sur un ensemble de points du réseau routier métropolitain ainsi que des observations de comportement des usagers sur la route.

Ces mesures de vitesse sont indépendantes de celles réalisées par les forces de l'ordre, en particulier celles effectuées par les dispositifs de contrôle automatisé.

Notamment, ces relevés donnent un éclairage sur les vitesses dites « libres » c'est-à-dire pratiquées par les différentes catégories d'usagers de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires ou poids-lourds par rapport à un point routier ne comportant à cet endroit aucune contrainte (sans virage, sans radar, ni intersection, etc.).

Jusqu'en 2019, ces mesures étaient recueillies grâce à des cinémomètres installés au bord de la chaussée ou sur un ouvrage d'art enjambant la voie routière. Elles étaient réalisées en semaine et en week-end, de jour mais aussi de nuit (pour une partie des points seulement).

Depuis le début de l'année 2020, un nouveau prestataire privé applique une nouvelle méthode de recueil des données, sur un panel de 135 points de mesures. Le recueil des vitesses est automatisé et enregistré par des appareils de mesures qui restent une semaine minimum sur les bords de voies. Cela permet d'obtenir des données beaucoup plus exhaustives qu'avec l'ancienne méthode.

Deux vagues d'enquêtes par an (de 4 mois chacune) permettent la rédaction d'une note d'analyse à l'année N pour les données de l'année N-1 disponible sur le site internet de l'ONISR alimentant ainsi l'Observatoire des Vitesses.

INDICATEUR

1.2 – Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises	%	66,5	65,1	75	60	75,6	75
Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères	%	67,2	67,5	75	60	71,7	75

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mode de calcul :

Indicateur 1.2.1. « Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé en France ;
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant des véhicules reconnus avec une plaque d'immatriculation française, auquel s'ajoute une estimation des plaques françaises parmi les plaques non reconnues.

Indicateur 1.2.2 « Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations ;
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations, auquel s'ajoute une estimation des plaques étrangères partenaires parmi les plaques non reconnues.

Les pays partenaires sont ceux échangeant les données d'immatriculation avec la France au titre des infractions routières. On dénombre 20 pays partenaires en 2020 : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, le Portugal, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. Ils étaient au nombre de 3 en 2013 (Belgique, Suisse et Luxembourg), de 5 en 2014 (nouveaux pays : Allemagne et Pays-Bas), de 8 en 2015 (nouveaux pays : Espagne, Pologne et Roumanie), de 10 en 2016 (nouveaux pays : Italie et Autriche) de 13 en 2017 (nouveaux pays : la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque) de 17 en 2018 (nouveaux pays : le Portugal, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie) et de 20 en 2019 (nouveaux pays : Royaume-Uni, Irlande et Suède).

INDICATEUR**1.3 – Disponibilité des radars**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de disponibilité des radars	%	88,87	74,2	93	90	82,12	93

Commentaires techniques

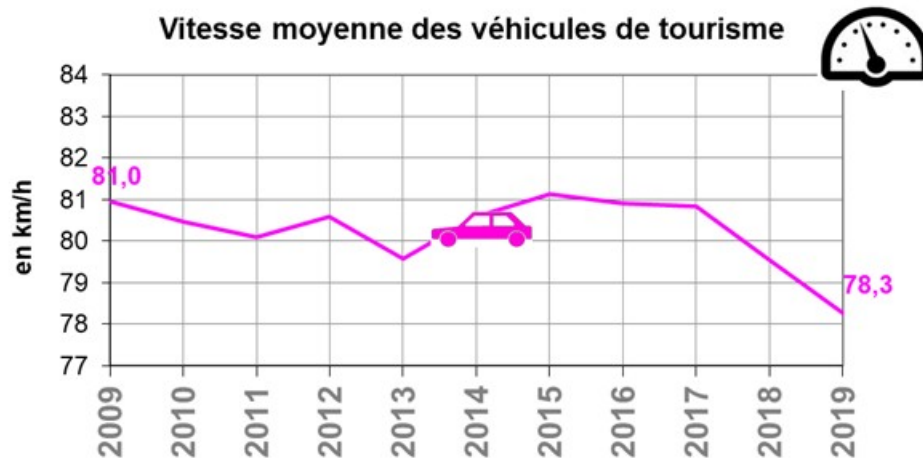
Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR).

Mode de calcul : il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrain mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. L'objectif est de maintenir ce taux de disponibilité à 93 %, eu égard à la nécessité d'obtenir un juste équilibre entre le taux de disponibilité et les coûts de maintenance pour atteindre ce résultat.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1 « Evolution des vitesses moyennes »**

Compte tenu du contexte particulier de l'année ainsi que de la mise en place de la nouvelle méthode de recueil, les données provisoires de l'année 2020 ne sont pour l'instant pas considérées comme étant assez fiables pour en proposer une première version. Les résultats définitifs de l'année 2020 seront disponibles en milieu d'année 2021.

Les résultats de l'année 2019 présentés ici sont donc issus de l'ancienne méthode de mesures.



Sur les routes limitées à 80 km/h depuis mi-2018, la vitesse moyenne pratiquée par les véhicules de tourisme (VT) sur l'année 2019 baisse de l'ordre de 4 km/h par rapport à l'année 2017, dernière année complète avec une vitesse maximale autorisée (VMA) à 90 km/h. En agglomération, la tendance est à la stagnation voire à la hausse, 1 km/h de plus en traversée de petites agglomérations.

27 % des VT observés en 2019 sur les réseaux limités à 110 km/h, à savoir les autoroutes de dégagement et les routes à 2X2 voies, dépassaient la VMA. Ce taux est de 20 % sur les autoroutes limitées à 130 km/h. Les taux de dépassement de la VMA restent élevés sur les axes urbains (39 % en traversée de petites agglomérations et 38 % en entrée-sortie d'agglomérations moyennes).

Enfin, le taux de dépassement de la VMA est de 34 % sur les routes limitées à 80 km/h ; mais désormais seuls 11 % des véhicules roulent au-delà de 90 km/h contre 20 % en 2017 quand la VMA était de 90 km/h.

Indicateur 1.2 « Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention »

En 2020, l'activité du centre national de traitement (CNT) en matière de contrôle automatisé a connu une baisse par rapport à l'année précédente. L'évolution de l'activité s'est traduite comme suit :

- -11 % de messages d'infractions (MIF) émis (18,5 millions en 2020) par rapport à 2019 ;
- +2 % d'avis de contraventions (ACO) initiaux envoyés (12,9 millions en 2020) par rapport à 2019.

Le ratio ACO/MIF pour les immatriculations françaises est de 75,6 % en 2020, soit une hausse de 10,5 points par rapport à 2019 (65,1 %) et est donc conforme à la cible de 75 %.

La forte hausse du ratio ACO/MIF, malgré le recul des infractions en raison de la crise sanitaire, s'explique par la réduction du nombre de photos noires suite au renouvellement du parc des radars dégradés en 2018 et 2019. Les photos prises par des radars dégradés n'étaient pas exploitables à leur arrivée au CNT ; il était impossible d'identifier un véhicule et donc d'envoyer un avis de contravention. Entre mi-2018 et début 2019, de nombreux radars ont été vandalisés, expliquant le ratio ACO/MIF plus faible pour ces deux années.

Indicateur 1.3 « Taux de disponibilité des radars »

Le taux de disponibilité des radars a été essentiellement affecté par l'interruption des activités de maintenance lors du premier confinement. En effet, en avril 2020, le taux de disponibilité des radars a baissé de presque 2 points en un mois passant de 82,10 % en mars à 80,40 % en avril 2020.

En revanche, le taux de disponibilité est remonté à 86,20 % en décembre 2020, notamment grâce au fait que désormais, l'intégralité des radars fixes détruits sur des routes départementales a été remplacée et 126 des 171 radars vandalisés sur autoroutes ont été également remplacés en 2020.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

2 – Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

INDICATEUR

2.1 – Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de lettres de restitution de points (lettre 46)	Nb	10 061 701	9 376 375	9 500 000	9 200 000	9 228 538	12 500 000
Nombre de lettres de retrait de points (lettre 48)	Nb	10 131 103	8 599 535	12 300 000	11 000 000	7 510 392	13 000 000

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul :

Les lettres d'information sont éditées et adressées aux titulaires du permis de conduire par l'Imprimerie nationale, pour le compte du ministère de l'intérieur (DSR), afin d'informer le conducteur d'un retrait ou d'une restitution sur le capital de points de son permis de conduire.

Les lettres de retrait figurent sous la référence « lettre 48 ». Elles sont comptabilisées sur la base des lettres effectivement expédiées par l'Imprimerie nationale pour les années 2018, 2019 et 2020.

Les lettres de restitution portent la référence « lettre 46 » et informent les conducteurs de la reconstitution du capital maximum de 12 points de leur permis de conduire à l'issue d'un délai de 2 ou 3 ans sans infraction nouvelle, ce délai variant selon la nature des infractions déjà enregistrées dans leur dossier. Depuis 2013, des lettres sont envoyées aux auteurs d'une infraction n'ayant entraîné le retrait que d'un point. Celui-ci leur est rendu lorsqu'aucune nouvelle infraction n'a été constatée durant les 6 mois suivant la date à laquelle cette infraction a entraîné un retrait de points.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur retenu permet de mesurer partiellement les évolutions du comportement des conducteurs contrevenants en matière de sécurité routière. Mais l'évolution de cet indicateur est également déterminée par l'activité des forces de l'ordre, car les infractions donnant lieu à retrait de points peuvent être constatées de manière automatisée par un dispositif de contrôle ou manuellement par les services de l'État.

Le nombre de lettres de retrait de points a diminué en 1 an (-12,6 % entre 2019 et 2020).

Le nombre de lettres de restitution de points, après avoir connu une hausse en 2018 diminue en 2019 et poursuit sa baisse en 2020 (- 1,5 % entre 2019 et 2020).

La ventilation en deux sous-indicateurs vise à permettre des corrélations entre les retraits et les restitutions de points, autrement dit entre le volet « sanction » et le volet « prévention » de la politique de sécurité routière, même si l'évolution du sous-indicateur relatif au nombre de lettres de retrait de points est la plus importante à suivre. L'enjeu est que le nombre de lettres de retrait de points et corrélativement (avec un décalage dans le temps) le nombre de lettres de restitution de points baissent sous l'effet d'une amélioration du comportement des titulaires du permis de conduire sur les routes.

S'agissant de l'envoi de lettres de retrait de points, l'écart entre la prévision effectuée en 2019 et la réalisation constatée au titre de l'année 2020 quant au nombre de courriers adressés résulte des mesures de confinement mises en place dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui ont entraîné une limitation des déplacements engendrant une diminution du nombre d'avis de contravention et *de facto* du nombre de lettres de retrait de points.

En ce qui concerne l'envoi des lettres de restitution de points, celui-ci est conditionné à l'absence d'infractions constatées pendant un délai déterminé et intervient donc de manière décalée. Ainsi, l'impact des mesures du confinement devrait produire ses effets pour l'année 2021 pour laquelle une diminution du nombre de lettres de restitution de points est attendue.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	129 402 680 181 896 410	61 590 000 10 678 556			190 992 680 192 574 967	190 992 680
02 – Centre national de traitement	77 000 000 53 052 880			15 000 000 15 000 000	92 000 000 68 052 880	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 9 593 975		250 000 2 051 719		18 050 000 11 645 695	18 050 000
04 – Fichier national du permis de conduire	32 500 000 32 617 386	6 000 000 7 277 108			38 500 000 39 894 494	38 500 000
Total des AE prévues en LFI	256 702 680	67 590 000	250 000	15 000 000	339 542 680	339 542 680
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-4 760 885 (hors titre 2)			-4 760 885	
Total des AE ouvertes		334 781 795 (hors titre 2)			334 781 795	
Total des AE consommées	277 160 652	17 955 664	2 051 719	15 000 000	312 168 036	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	129 402 680 152 821 608	61 590 000 21 105 470			190 992 680 173 927 078	190 992 680
02 – Centre national de traitement	77 000 000 53 014 240			15 000 000 15 000 000	92 000 000 68 014 240	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 17 077 776		250 000 1 980 903		18 050 000 19 058 679	18 050 000
04 – Fichier national du permis de conduire	32 500 000 33 728 445	6 000 000 6 838 663			38 500 000 40 567 108	38 500 000
Total des CP prévus en LFI	256 702 680	67 590 000	250 000	15 000 000	339 542 680	339 542 680
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+8 732 189 (hors titre 2)			+8 732 189	
Total des CP ouverts		348 274 869 (hors titre 2)			348 274 869	
Total des CP consommés	256 642 068	27 944 133	1 980 903	15 000 000	301 567 104	

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle	116 030 000 159 165 767	78 290 000 23 864 138			194 320 000	194 320 000 183 029 904
02 – Centre national de traitement	77 000 000 67 000 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000	92 000 000 82 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 25 997 150		250 000 3 309 893		18 050 000	18 050 000 29 307 042
04 – Fichier national du permis de conduire	31 950 000 28 747 407	3 630 000 3 542 743			35 580 000	35 580 000 32 290 150
Total des AE prévues en LFI	242 780 000	81 920 000	250 000	15 000 000	339 950 000	339 950 000
Total des AE consommées	280 910 324	27 406 880	3 309 893	15 000 000		326 627 097

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle	116 030 000 145 694 452	78 290 000 17 796 475			194 320 000	194 320 000 163 490 927
02 – Centre national de traitement	77 000 000 67 000 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000	92 000 000 82 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 16 392 311		250 000 3 464 404		18 050 000	18 050 000 19 856 715
04 – Fichier national du permis de conduire	31 950 000 25 792 325	3 630 000 2 997 844			35 580 000	35 580 000 28 790 169
Total des CP prévus en LFI	242 780 000	81 920 000	250 000	15 000 000	339 950 000	339 950 000
Total des CP consommés	254 879 088	20 794 319	3 464 404	15 000 000		294 137 811

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	280 910 324	256 702 680	277 160 652	254 879 088	256 702 680	256 642 068
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	213 910 324	179 702 680	224 240 652	187 879 088	179 702 680	203 722 068
Subventions pour charges de service public	67 000 000	77 000 000	52 920 000	67 000 000	77 000 000	52 920 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	27 406 880	67 590 000	17 955 664	20 794 319	67 590 000	27 944 133
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 931 503	67 590 000	4 217 938	12 419 830	67 590 000	12 962 819
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 475 377	0	13 737 726	8 374 489	0	14 981 314
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 309 893	250 000	2 051 719	3 464 404	250 000	1 980 903
Transferts aux entreprises	0	250 000	-2 772	529 451	250 000	341 379
Transferts aux autres collectivités	3 309 893	0	2 054 492	2 934 953	0	1 639 524
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total hors FdC et AdP		339 542 680			339 542 680	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-4 760 885			+8 732 189	
Total*	326 627 097	334 781 795	312 168 036	294 137 811	348 274 869	301 567 104

* y.c. FdC et AdP

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2020		239 115						
Total		239 115						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2020				32 812 189				
Total				32 812 189				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						5 000 000		24 080 000
Total						5 000 000		24 080 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		239 115		32 812 189		5 000 000		24 080 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle		190 992 680 192 574 967	190 992 680 192 574 967		190 992 680 173 927 078	190 992 680 173 927 078
02 – Centre national de traitement		92 000 000 68 052 880	92 000 000 68 052 880		92 000 000 68 014 240	92 000 000 68 014 240
03 – Soutien au programme		18 050 000 11 645 695	18 050 000 11 645 695		18 050 000 19 058 679	18 050 000 19 058 679
04 – Fichier national du permis de conduire		38 500 000 39 894 494	38 500 000 39 894 494		38 500 000 40 567 108	38 500 000 40 567 108
Total des crédits prévus en LFI *	0	339 542 680	339 542 680	0	339 542 680	339 542 680
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-4 760 885	-4 760 885		+8 732 189	+8 732 189
Total des crédits ouverts	0	334 781 795	334 781 795	0	348 274 869	348 274 869
Total des crédits consommés	0	312 168 036	312 168 036	0	301 567 104	301 567 104
Crédits ouverts - crédits consommés		+22 613 759	+22 613 759		+46 707 765	+46 707 765

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	339 542 680	339 542 680	0	339 542 680	339 542 680
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	339 542 680	339 542 680	0	339 542 680	339 542 680

La dotation prévue en loi de finances initiale pour l'année 2020 est de 339,54 M€.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le montant des crédits ouverts pour 2020 était de 334,78 M€ en AE et 348,27 M€ en CP dont :

- 339,54 M€ en AE et en CP votés en loi de finances initiale pour 2020 ;
- 0,239 M€ en AE et 32,8 M€ en CP, reportés de 2019 sur 2020 conformément aux arrêtés de report intervenus au cours du premier trimestre 2020 ;
- 5 M€ en AE et 24,08 M€ en CP annulés par le décret n°2020-1480 du 30 novembre 2020 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 334 781 795	CP ouverts en 2020 * (P1) 348 274 869
AE engagées en 2020 (E2) 312 168 036	CP consommés en 2020 (P2) 301 567 104
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 88 351 831
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 22 613 759	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 213 215 273

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 173 162 904				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 173 162 904	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 88 351 831	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 84 811 072
AE engagées en 2020 (E2) 312 168 036	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 213 215 273	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 98 952 763
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 183 763 836
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 78 690 444
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 105 073 392

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2020 sont essentiellement des restes à payer relevant de l'action 01 "Dispositifs de contrôle".

En effet, les travaux de déploiement et de maintenance des radars s'effectuent sur plusieurs mois. Il est fréquent que la fin des prestations et le paiement interviennent au cours des années suivant celle de la commande. De plus, des commandes ont été passées en fin d'année 2020 afin d'assurer une couverture des premiers mois de l'année 2021 de manière à éviter toute rupture d'activité.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Dispositifs de contrôle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Dispositifs de contrôle		190 992 680	190 992 680		190 992 680	190 992 680
		192 574 967	192 574 967		173 927 078	173 927 078

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2020, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 195,01 M€ en AE et de 173,36 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Maintien en condition opérationnelle	80 681 426	53 745 840
Déploiement	59 711 540	74 540 788
Pilotage	54 621 730	45 074 244
Total Dispositifs de contrôle	195 014 696	173 360 872

L'action 01 se décline en trois grands postes de dépense :

Maintien en condition opérationnelle : 80,68 M€ en AE et 53,75 M€ en CP contre 70,60 M€ en AE et CP en LFI

Parmi les dépenses de la maintenance opérationnelle en 2020, une part en fin d'année a consisté à commander, en plus des dépenses de maintenance récurrentes, les dépenses des premiers mois de 2021 dans la perspective de la fin du principal marché de maintenance et prévenir ainsi une rupture d'activités qui serait très préjudiciable et impacterait fortement le taux de disponibilité.

Par ailleurs, ce poste de dépense comprend l'externalisation de la conduite des véhicules radars. Le périmètre géographique des prestations de conduite externalisée des voitures radars est progressivement étendu à toute la France métropolitaine. Cette extension se fait par des marchés allotés et multi-attributaires par groupe de régions. En 2020, des marchés ont été signés pour 4 régions (Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine). Ces 4 nouvelles régions rejoignent les 4 régions où la mesure est déjà mise en œuvre (Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Centre-Val de Loire).

Déploiement de nouveaux dispositifs : 59,71 M€ en AE et 74,54 M€ en CP contre 61,59 M€ en AE et CP en LFI

Les déploiements de radars tourelles ont été très peu affectés par les confinements consécutifs à la crise sanitaire et donc 419 radars tourelles ont pu être déployés en 2020 conformément aux prévisions. En revanche, la forte consommation de crédits de paiement s'explique par le paiement des radars tourelles qui avaient été déployés en novembre et décembre 2019.

Pilotage : 54,62 M€ en AE et 45,07 M€ en CP contre 58,8 M€ en AE et en CP en LFI

L'écart entre l'exécution et la prévision provient des retards observés dans la passation de deux marchés (maintenance opérationnelle des radars fixes II et maintenance avancée et fourniture des équipements de terrain mobile) avec une conséquence tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

Au 31 décembre 2020, 4 224 appareils étaient déployés :

- 1 045 radars fixes, soit 246 radars en moins par rapport à 2019 ;
- 428 radars discriminants, soit 48 radars en plus par rapport à 2019. Ces équipements permettent de distinguer les véhicules légers des poids lourds mais également d'identifier la voie de circulation du véhicule en infraction ;
- 905 radars mobiles dont 401 voitures radars. Ces radars permettent de contrôler la vitesse depuis des véhicules en circulation. L'objectif de ces équipements est de lutter contre les grands excès de vitesse en incitant les usagers à respecter les limitations tout au long de leur parcours ;
- 99 radars de contrôle des vitesses moyennes, soit une stabilité des équipements par rapport à 2019 ;
- 628 dispositifs de contrôle de franchissement des feux rouges, soit 46 équipements en moins par rapport à 2019 ;
- 76 dispositifs de contrôle de franchissement de passage à niveau, soit 2 équipements en moins ;
- 249 radars autonomes (ou radars chantiers), soit une stabilité par rapport à 2019 ;
- 794 radars tourelles, soit 419 équipements en plus par rapport à 2019 ;

La composition du parc de radars est détaillée ci-dessous :

Type de dispositif	Nombre de dispositifs fin 2019	Mouvements	Nombre de dispositifs fin 2020
Fixe	1291	-246	1045
Discriminant	378	50	428
Mobile et voiture radars	950	-45	905
Vitesse moyenne	99	/	99
Feu rouge	674	-46	628
Passage à niveaux	78	-2	76
Radars autonomes	249	/	249
Radars tourelles	375	419	794
Total radars sanction	4094	130	4224
Pédagogiques	881		881
Total radars	4975	130	5105

Le parc comptait ainsi, au 31 décembre 2020, 4 224 dispositifs de contrôle automatisé, contre 4 094 fin 2019 soit 130 radars en plus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	129 402 680	181 896 410	129 402 680	152 821 608
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	129 402 680	181 896 410	129 402 680	152 821 608
Titre 5 : Dépenses d'investissement	61 590 000	10 678 556	61 590 000	21 105 470
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	61 590 000	3 987 688	61 590 000	12 732 568
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		6 690 869		8 372 902
Total	190 992 680	192 574 967	190 992 680	173 927 078

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2019, de l'action 01 s'élevaient à 184,36 M€ en AE et à 152,89 M€ en CP.

Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 80,68 M€ en AE et 53,75 M€ en CP

Le poste « maintien en condition opérationnelle » recouvre les dépenses de maintenance préventive (notamment le nettoyage des vitres et les vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents, ainsi que celles liées à l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme et le coût de l'intégration de la fonctionnalité « double-sens » à certains radars fixes.

Sont également financées au titre de la maintenance des radars pédagogiques les opérations de « dépose » des équipements en amont de radars fixes et de « repose » d'une partie de ces équipements dans les zones dangereuses. Le montant intégral de la dépense est de 80,68 M€ en AE et 53,75 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.

Il se décline de la façon suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 3) (en M€)	AE	CP
MCO radars fixes	42,3	22,05
MCO radars mobiles	15,21	12,15
MCO radars déplaçables	10,03	7,44
Déplacement des radars déplaçables	1,52	1,62
Conduite mobiles	9,67	8
SI & Télécoms	1,96	2,49
Maintien en condition opérationnelle	80,68	53,75

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 49,06 M€ en AE et 54,07 M€ en CP

Le poste « déploiement de nouveaux dispositifs » permet le financement :

- des études et visites préalables à l'installation des radars ;
- des dispositifs de contrôle (radar, cabine, etc.) ;
- des équipements associés aux dispositifs de contrôle (glissières de sécurité, panneaux, etc.) ;
- des travaux de génie civil et du raccordement aux différents réseaux.

Si le coût de l'équipement est globalement stable, celui des travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le montant total de la dépense tous titres confondus est de 59,71 M€ en AE et de 74,54 M€ en CP : 49,06 M€ en AE et 54,07 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et 10,72 M€ en AE et 20,47 M€ en CP en investissement.

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	6,78	3,72
Déploiement des radars mobiles	3,73	6,69
Déploiement des radars déplaçables	23,16	28,82
SI DCA & Télécoms	14,29	11,5
Moyens d'essai	1,11	1,77
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	0	1,57
Déploiement nouveaux dispositifs	49,06	54,07

Pilotage : 54,62 M€ en AE et 45,07 M€ en CP

Le poste « pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle » se décline en trois catégories de dépenses :

- la gestion du déploiement et de la maintenance des dispositifs au quotidien par chacun des équipementiers, incluant notamment une présence permanente au centre national de traitement (CNT) de Rennes pour la supervision de ces dispositifs ;
- la maintenance et la supervision des télécommunications par un prestataire afin d'assurer l'effectivité des transmissions des messages d'infraction au CNT ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à des prestataires chargés de coordonner les différents acteurs des marchés, d'assurer le suivi des stocks des pièces de rechange.

Ces dépenses correspondent aux dépenses transverses relatives à la fois au déploiement et à la maintenance des dispositifs de contrôle. Il s'agit en particulier :

- des dépenses liées au pilotage et à la gestion des marchés par les prestataires (participation aux réunions, production de livrables, etc.) ;
- des dépenses relatives à la mise à jour quotidienne des bases de données de suivi de chaque dispositif de contrôle ;
- des dépenses liées à l'intégration de nouveaux dispositifs ;
- du coût du suivi des opérations de maintenance par les prestataires du Centre National de Traitement (CNT).

Le montant intégral de la dépense est de 54,62 M€ en AE et 45,07 M€ en CP. Ces crédits ont été exécutés en fonctionnement à l'exception de 0,004 M€ exécutés en investissement.

La répartition des dépenses de pilotage par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de pilotage (titre 3) (en M€)	AE	CP
Pilotage des radars fixes (dont double-face)	18,03	15,85
Pilotage des radars de vitesse mobiles et radars mobile-mobile (dont gestion de flotte)	8,61	8,2
Pilotage des radars déplaçables	10,82	11,15
Pilotage télécoms	2,24	2,33
AMOA métier	14,83	7,45
Pilotage de signalisation	0,08	0,09
Pilotage	54,62	45,07

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en tenant compte de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020, les dépenses d'investissement relevant, en 2020, de l'action 01 s'élèvent à 10,72 M€ en AE et 20,47 M€ en CP.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 10,72 M€ en AE et 20,47 M€ en CP

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 5) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	0,01	4,17
Déploiement des radars mobiles et mobiles-mobiles	3,21	5,29
Déploiement des radars déplaçables		1,84
SI DCA & Télécom	7,5	9,18
Déploiement nouveaux dispositifs	10,72	20,47

S'agissant des radars mobiles et mobiles-mobiles, le coût indiqué comprend l'achat du dispositif et du véhicule porteur.

Pilotage : 0,004 M€ en AE et 0,004 M€ en CP

Ces dépenses concernent les dépenses de pilotage des radars de vitesse mobile.

ACTION**02 – Centre national de traitement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Centre national de traitement		92 000 000 68 052 880	92 000 000 68 052 880		92 000 000 68 014 240	92 000 000 68 014 240

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2020. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est de 67,92 M€ en AE et en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNT fonctionnement	52 920 000	52 920 000
CNT investissement	15 000 000	15 000 000
Total CNT	67 920 000	67 920 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	77 000 000	53 052 880	77 000 000	53 014 240
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		132 880		94 240
Subventions pour charges de service public	77 000 000	52 920 000	77 000 000	52 920 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	92 000 000	68 052 880	92 000 000	68 014 240

L'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) est un opérateur de l'État émergeant sur les programmes 751 et 753 du compte d'affectation spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». La situation consolidée de l'agence est traitée dans le volet « Opérateurs » du programme 753.

Le montant que le programme 751 devait verser à l'agence avait été fixé à 92 M€ en LFI 2020 (77 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement). Au total, après correction, le programme 751 a versé 67,92 M€ en 2020 (52,92 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2020, de l'action 02 s'élèvent à 52,92 M€ en AE et en CP.

Ce poste de dépenses porte la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre des charges liées à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) basé à Rennes qui a été versée à hauteur de 52,92 M€ pour une prévision initiale de 77 M€. La subvention a été réduite de 13,58 M€ dans le cadre du budget rectificatif n°1 puis de 10,5 M€ lors du dernier versement, en raison de la baisse d'activité sur l'éditique compte tenu de la crise sanitaire.

Ces crédits permettent de financer le fonctionnement courant du CNT, ainsi que l'exploitation informatique, l'éditique et l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé. Ils permettent également de financer les dépenses liées au traitement des courriers adressés au CNT.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

L'action 02 participe également au financement du programme d'investissements de l'ANTAI nécessaire à la modernisation de la chaîne nationale de traitement des avis de contravention générés par le contrôle automatisé et au développement de nouveaux projets.

Une dotation en fonds propres de 15 M€ a été versée à l'ANTAI à ce titre par le programme 751.

ACTION

03 – Soutien au programme

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Soutien au programme		18 050 000	18 050 000		18 050 000	18 050 000
		11 645 695	11 645 695		19 058 679	19 058 679

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de 11,16 M€ en AE et de 18,54 M€ en CP.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Etudes et fonctionnement courant	2 440 519	2 501 206
Communication	3 844 214	11 134 002
Trésorerie du contrôle automatisé	4 872 728	4 900 000
Total	11 157 461	18 535 208

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 800 000	9 593 975	17 800 000	17 077 776
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 800 000	9 593 975	17 800 000	17 077 776
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	2 051 719	250 000	1 980 903
Transferts aux entreprises	250 000	-2 772	250 000	341 379
Transferts aux autres collectivités		2 054 492		1 639 524
Total	18 050 000	11 645 695	18 050 000	19 058 679

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en tenant prise en compte de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020, le montant des dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 03 est de 9,09 M€ en AE et de 16,55 M€ en CP.

Études et fonctionnement courant : 0,38 M€ en AE et 0,52 M€ en CP

D'une part, le budget consacré au financement de ce poste de dépenses a permis de recueillir des données relatives aux vitesses et aux comportements des conducteurs français dans le cadre du marché « Observatoire des vitesses et des comportements ».

D'autre part, ce budget a permis la réalisation d'études et évaluations. A titre d'exemple, des questionnaires portant sur les effets de la crise sanitaire et du confinement sur la mobilité, la perception de l'enjeu « sécurité routière » et sur le respect des règles routières ont été réalisés. Une évaluation a par ailleurs été menée sur l'acceptabilité de la mesure d'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central en France mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2018.

Communication : 3,84 M€ en AE et 11,13 M€ en CP

Le programme 751 finance des campagnes de communication nationales sur les dangers de la vitesse au volant, notamment en direction des motocyclistes et des automobilistes.

Les dépenses de communication ont couvert l'achat d'espaces publicitaires, la conception stratégique et la création d'outils de communication classiques et digitaux, des opérations événementielles, et des évaluations pour des campagnes sur différentes thématiques et risques sur la route.

Au total, la communication, programmes 207 et 751 confondus, s'est élevée à 15,58 M€ en AE et à 22,61 M€ en CP. La baisse des AE par rapport à l'an dernier s'explique notamment par le fait que les crédits de communication ont été portés par le programme 207 en fin de gestion.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a nécessité que la Sécurité routière réoriente et réorganise sa communication grand public au fil des autorisations de circulation sur le territoire ainsi qu'en fonction des comportements (grands excès de vitesse) et des mobilités générées par le contexte (par exemple, la démultiplication de la pratique du vélo urbain).

Pour la sortie du premier confinement, dès le 11 mai, la Sécurité routière a lancé une campagne « Ensemble » (TV, radio, digital), pour inciter les Français à prolonger sur la route les comportements de prudence et de solidarité qui se sont si fortement incarnés pendant ces deux mois de confinement. En décembre, après la seconde période de confinement et avec l'allègement des contraintes notamment en matière de déplacement, de nouveau la Sécurité routière a communiqué fortement pour inciter les Français à ne pas oublier ce qui compte vraiment dans la vie et à ne pas céder à la tentation de prendre des risques sur la route « Sur la route, n'oublions jamais ce qui compte vraiment ».

Fonctionnement de la Trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes : 4,87 M€ en AE et 4,90 M€ en CP

Depuis la loi de finances initiale pour 2013, le programme 751 prend à sa charge une partie des dépenses que supporte la TCA au titre de sa mission de recouvrement des amendes générées par le contrôle automatisé.

Ces dépenses ont concerné, en 2020 :

- le commissionnement bancaire associé au paiement des amendes (3,75 M€ en AE et en CP) ;
- l'affranchissement (0,21 M€ en AE et 0,24 M€ en CP) ;
- des frais d'huissiers (0,91 M€ en AE et en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention exécutées sur l'action 03 est de 2,05 M€ en AE et de 1,98 M€ en CP.

D'une part, ces dépenses concernent une partie des études soutenues dans le cadre de l'appel à projets de la Délégation à la sécurité routière (DSR). Un des projets subventionnés en 2020 vise par exemple à développer un outil prédictif de l'évolution des constantes physiologiques et donc de l'état d'urgence vitale d'une victime accident. Les autres projets subventionnés portent entre autres sur la maladie d'Alzheimer et la mobilité, la conformité réglementaire des deux roues motorisés ou encore l'évaluation du potentiel de réduction de lésions graves au thorax lors d'accidents de la route.

D'autre part, ces dépenses concernent la convention conclue entre le Cerema et la DSR relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'année 2020. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au Cerema à la réalisation de son programme de travail pour l'année sur les activités de Sécurité routière dont le Cerema est responsable.

La DSR continue par ailleurs de soutenir un projet d'importance, « SURCA », qui favorise les synergies entre les chercheurs et les constructeurs automobiles sur la thématique des véhicules intelligents. En particulier, les travaux portent sur la sécurité des occupants de véhicules autonomes et des autres usagers de la route dans le cadre de la mise en circulation des véhicules autonomes selon les différents niveaux d'autonomie.

Enfin, ces dépenses concernent la réalisation d'une étude réalisée à la demande du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et de la Délégation à la sécurité routière. L'étude en cours « Crise sanitaire et conformité aux règles », réalisée par l'Université Gustave Eiffel, analyse ainsi les données issues des questionnaires réalisés auprès de la population française pour connaître les effets de la crise sanitaire sur la mobilité.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

04 – Fichier national du permis de conduire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Fichier national du permis de conduire		38 500 000 39 894 494	38 500 000 39 894 494		38 500 000 40 567 108	38 500 000 40 567 108

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte de l'impact des retraits d'AE opérés sur clôtures d'engagements juridiques en 2019.

Après correction, le montant des dépenses exécutées sur l'action 04 est de 41,61 M€ en AE et 41,75 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Envoi des lettres	16 696 739	16 740 866
SI fonctionnement	16 121 608	17 537 793
SI investissement	8 791 256	7 472 365
Total	41 609 603	41 751 024

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	32 500 000	32 617 386	32 500 000	33 728 445
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 500 000	32 617 386	32 500 000	33 728 445
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 000 000	7 277 108	6 000 000	6 838 663
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 000 000	230 251	6 000 000	230 251
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		7 046 857		6 608 412
Total	38 500 000	39 894 494	38 500 000	40 567 108

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 04 s'élèvent à 32,82 M€ en AE et 34,28 M€ en CP.

- **Les dépenses relatives à l'envoi de lettres de notification de points : 16,70 M€ en AE et 16,74 M€ en CP**

Le montant des dépenses liées à l'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points s'est élevé, en 2020, à 16,70 M€ en AE et 16,74 M€ en CP.

Le nombre de lettres traitées a été de 16,74 millions en 2020, contre 17,98 millions en 2019, soit une diminution de 6,90 %. Cette baisse résulte des mesures de confinement et fait l'objet d'une justification dans la partie relative aux objectifs et indicateurs de performance.

Ce poste porte également les dépenses de fonctionnement du bureau national des droits à conduire générées principalement par le traitement des courriers de réclamation ou de demandes d'explication des usagers, ainsi que les prestations de tri des accusés de réception retournés au fichier national du permis de conduire (FNPC) et les plis n'ayant pas été remis à leurs destinataires (marché confié à l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés - ANRH). En 2020, ces dépenses se sont élevées à 0,07 M€ en AE et en CP.

- **Les dépenses relatives au système national du permis de conduire (SNPC) : 16,12 M€ en AE et 17,54 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle et à la tierce maintenance applicative du SNPC et des téléprocédures issues du plan préfectures nouvelle génération, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information se sont élevées à 16,12 M€ en AE et 17,54 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction, les dépenses d'investissement se sont élevées à 8,79 M€ en AE et 7,47 M€ en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SI-ERPC :

La direction interministérielle du numérique (DINUM) a remis un avis conforme au lancement du programme de modernisation des systèmes d'information de l'éducation routière et du permis de conduire (SI ERPC) le 25 septembre 2019 dont le coût total est estimé à près de 50 M€.

L'année 2020 a marqué le lancement de ce programme de refonte pour lequel un marché public dédié a été réalisé. La notification des lots de ce marché a été retardée par le contexte sanitaire et a pu être réalisée sur les second et troisième trimestre 2020. Ce programme a notamment pour objectif d'intégrer les fonctionnalités de la gestion de la formation (livret numérique) et des examens au permis de conduire (nouvelle fonctionnalité RDV permis et remplacement de l'application AURIGE) avec celles de la gestion correspondant au périmètre historique du SNPC (gestion des titres et des points).

En 2020, le budget alloué au programme 751 était de 19,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) servant aux opérations de fonctionnement et d'investissement pour la poursuite des travaux d'évolution et de maintenance des systèmes existants (activité dite de TMA), du maintien en condition opérationnelle (MCO) et d'hébergement, la conduite du projet d'évolution et la mise en œuvre du projet d'évolution.

Au titre des dépenses informatiques, ont été financés en 2020 :

- la poursuite des travaux d'évolution et de maintenance des systèmes existants (activité dite de TMA) : ces crédits ont permis de réaliser l'ensemble des modifications résultants d'évolutions réglementaires. Ils ont également permis d'engager de nombreuses évolutions : celle du système d'instruction des demandes en ligne afin de renforcer l'efficacité de l'instruction des demandes d'échange de permis étranger, de réaliser les activités évolutives et correctives sur le système de gestion des examens existant et d'enrichir le site Télépoints à partir duquel chaque conducteur peut consulter le solde de points dont il dispose.
- le maintien en conditions opérationnelles (MCO) : cette ligne intègre l'ensemble des dépenses relatives à l'hébergement des plateformes techniques, aux licences des produits utilisés, les dépenses liées au plateau projet ainsi qu'aux opérations d'exploitation et d'intégration réalisées par les agents de la direction du numérique sur les systèmes d'information.
- la conduite du projet d'évolution : cette ligne comprend les dépenses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) et d'assistance à la maîtrise d'œuvre (AMOE). L'AMOA accompagne la DSR dans le pilotage, le suivi, la comitologie et l'aide à la décision du programme de modernisation du SI ERPC, dans un contexte sanitaire contraint, afin de respecter les différents impératifs notamment calendaires. L'AMOE, outre ces missions d'assistance auprès de la maîtrise d'œuvre, a contribué à l'architecture, à l'intégration technique et au déploiement de la démarche de développement *lean-agile* SAFe qui est la méthodologie retenue dans le cadre de ce projet de modernisation.
- La mise en œuvre du projet d'évolution : ce poste budgétaire couvre l'ensemble des dépenses relatives au développement et à la maintenance en mode agile du nouveau système ainsi qu'à la recette applicative de ces développements dans le cadre du programme de modernisation du SI ERPC. Ont notamment été financés les travaux portant sur la réalisation du nouveau système de réservation de places d'examen « RDVPermis » expérimenté dans 5 départements d'Occitanie (mesure 6 de la réforme du permis de conduire de 2019), la dématérialisation de la procédure de recours pour les usagers souhaitant contester une sanction et sur le système permettant aux transporteurs routiers d'avoir accès à la validité du permis de conduire de leurs salariés (mesure arbitrée en CISR). Enfin, les travaux initiaux portant sur la construction du nouveau système ayant vocation à remplacer le SNPC ont été engagés dans ce cadre.

Ainsi, sur l'ensemble du programme de modernisation (tous titres confondus) le décalage entre la programmation initiale et le réalisé s'explique principalement par les reports de charges plus importants que prévus, un coût supérieur lors de l'initialisation du programme de modernisation en raison du contexte sanitaire et par la notification tardive du nouveau marché nécessitant, dans l'attente, la commande de prestations sur d'autres vecteurs contractuels plus onéreux.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	1 442 616	1 047 280			320 259	339 863
Transferts	1 442 616	1 047 280			320 259	339 863
Universités et assimilés (P150)	335 150	113 843			1 503 754	703 311
Transferts	335 150	113 843			1 503 754	703 311
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	128 635	128 635				54 246
Transferts	128 635	128 635				54 246
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)		345 001			-2 772	341 379
Transferts		345 001			-2 772	341 379
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	82 000 000	82 000 000	92 000 000	92 000 000	67 920 000	67 920 000
Subventions pour charges de service public	67 000 000	67 000 000	77 000 000	77 000 000	52 920 000	52 920 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	83 906 402	83 634 759	92 000 000	92 000 000	69 741 240	69 358 798
Total des subventions pour charges de service public	67 000 000	67 000 000	77 000 000	77 000 000	52 920 000	52 920 000
Total des dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total des transferts	1 906 402	1 634 759			1 821 240	1 438 798

PROGRAMME 753

**CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT ROUTIERS**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Marie GAUTIER-MELLERAY***Déléguée à la sécurité routière*

Responsable du programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » contribue à la modernisation de l'action publique en finançant le dispositif du procès-verbal électronique (PVe), dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le dispositif du « PVe » substitue au carnet à souche des outils mobiles de verbalisation. L'infraction est constatée dans cet outil électronique dédié qui transmet directement les données au centre de traitement (CNT) de Rennes. L'avis de contravention, au stade forfaitaire, est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant et, depuis 2018, aux personnes mises en cause pour des délits pouvant faire l'objet d'une procédure d'amende forfaitaire (conduite sans permis, conduite sans assurance, usage de stupéfiants).

Une telle dématérialisation a permis de réduire les coûts de gestion grâce à la suppression de tâches matérielles répétitives. La centralisation du traitement des messages d'infraction offre également un gain important de productivité. Avec l'extension de la procédure de l'amende forfaitaire à certains délits, ce traitement contribue à la transformation de la procédure pénale, à l'allègement des tâches des acteurs de la procédure (agents et officiers de police judiciaire, parquets et juridictions) et au désengorgement des tribunaux.

Par ailleurs, l'utilisation d'outils modernes et fiables pour constater l'infraction a permis de réduire les risques d'erreurs par rapport au procès-verbal manuscrit, en limitant au strict minimum les tâches de rédaction et en assurant un archivage électronique sécurisé des procès-verbaux.

La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial, et le déploiement de la solution électronique continue sa progression dans des collectivités territoriales volontaires. Fin 2020, 4 210 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants, soit une augmentation de 3 % par rapport à fin 2019. En 2020, les communes équipées du PVe ont généré 6,3 millions d'avis de contravention (ACO) initiaux contre 7,6 millions en 2019 (hors stationnement payant). Depuis novembre 2018, l'application PVe permet la verbalisation non plus seulement de contraventions mais également de certains délits routiers (conduite sans assurance, conduite sans permis, conduite avec permis non adapté). Depuis mi-2020, cette application permet également la verbalisation du délit d'usage de stupéfiants (loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice).

Au total, 12,4 millions d'ACO initiaux PVe – hors stationnement payant et hors délits forfaitisés - ont été envoyés en 2020 (forces de sécurité intérieure et collectivités territoriales), un nombre stable par rapport à 2019. Cette stabilité masque une évolution des natures d'infractions relevées en raison de la crise sanitaire. Les nouvelles natures d'infractions relatives à la Covid-19 (dont absence de port du masque et non respect des mesures de confinement) ont ainsi représenté près de 14 % des infractions relevées via PVe en 2020.

En 2017, l'ANTAI a participé à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. A ce titre, l'ANTAI a signé une convention pluriannuelle de partenariat 2017-2020 avec les deux directions générales prévoyant le financement par l'agence de la location des nouveaux terminaux.

Au 1^{er} janvier 2018, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Cette réforme donne aux collectivités la pleine compétence en matière de réglementation du stationnement payant et implique la suppression du procès-verbal (PV) à 17 euros en cas de non-respect des règles de paiement du stationnement. Le stationnement payant sur voirie est dépénalisé et l'utilisateur qui ne règle pas son stationnement doit désormais s'acquitter d'une redevance pour occupation du domaine public appelée « forfait de post-stationnement » ou FPS. Dans le cadre de cette réforme, l'ANTAI a développé un nouveau système d'information et mis en place un conventionnement avec les collectivités qui se sont engagées dans la décentralisation du stationnement payant.

Au 31 décembre 2020, 582 collectivités avaient passé une convention avec l'ANTAI et près de 96 % de ces collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS. A ce titre, l'agence a envoyé 6,6 millions d'avis de paiement en 2020, en baisse de 18 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et un arrêt – décidé par les collectivités concernées – de l'activité des agents de contrôle du FPS pendant une partie de l'année.

Les 4 % restant ont décidé d'assurer elles-mêmes ou par l'intermédiaire d'un prestataire privé la notification des avis de paiement de FPS. L'ANTAI intervient alors pour émettre les titres exécutoires et traiter les FPS majorés.

En 2020, l'agence a en outre, poursuivi l'adaptation de sa chaîne de production pour traiter les délits forfaitisés (conduite sans permis, conduite sans assurance et conduite avec permis non adapté à la catégorie de véhicule), conformément à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, auxquels s'ajoute depuis mi-2020, le délit d'usage de stupéfiants. En 2020, l'ANTAI a ainsi procédé à l'envoi de 112 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) contre 48 000 en 2019, soit une progression de 134 %.

Enfin, le recours aux services en ligne a continué à progresser : le taux de contestations effectuées de manière dématérialisée pour la chaîne du PVe contraventionnel est de 61,0 % en 2020, soit une hausse de 11,9 points par rapport à 2019.

Le taux de recours au télépaiement - hors stationnement payant - atteint 79,8 % en 2020 (soit +3,9 points par rapport à 2019).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

INDICATEUR 1.1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'État

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR

1.1 – Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)	%	98,1	94,4	96	90	99,7	96

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

La valeur de cet indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contraventions principalement liés aux règles de stationnement ou de circulation constatés à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule sur le territoire national, par le biais de la verbalisation électronique par les services de l'État et traités par l'ANTAI au cours de l'année considérée.
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction émis à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule au moyen d'un dispositif de verbalisation électronique par les services de l'État au cours de l'année considérée.

Le nombre de messages d'infraction est saisi en date d'infraction et le nombre d'avis de contravention est saisi en date d'envoi, tout report d'envoi au moment du changement d'année peut avoir un impact sur ce ratio.

Ce ratio intègre depuis la réalisation 2015 le nombre de paiements immédiats (43 800 en 2016, 41 900 en 2017, 35 900 en 2018, 17 400 en 2019 et 15 400 en 2020).

A noter que cet indicateur comprend également les infractions n'impliquant pas de véhicules immatriculés tel que les infractions commises à pied, à vélo, etc. Les infractions relatives à la crise sanitaire (non relatives à un véhicule) sont donc comprises dans ces résultats.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, les services de l'État ont relevé près de 6,2 millions d'infractions (MIF), soit une hausse de 17 % par rapport à 2019, générant un peu moins de 6,1 millions d'avis de contravention (ACO) initiaux, un nombre en hausse de 25 % par rapport à 2019. Moins d'un tiers de ces ACO relèvent des nouvelles infractions liées à la crise de la Covid-19.

Le ratio ACO/MIF 2020 pour les services de l'État (99,7 %) est à un niveau supérieur à la cible de 96 %. Le ratio est élevé du fait que l'ANTAI a réussi à traiter la majorité des infractions PVE en temps réel et à rattraper avant la fin de l'année 2020 la quasi-totalité du stock constitué pendant le premier confinement à la suite de l'arrêt d'une partie de la chaîne en raison de la priorisation des traitements des infractions Covid-19. A cela, s'ajoute un report important d'envois d'ACO initiaux en début d'année 2020 au lieu de décembre 2019, qui a contribué à la hausse de ce ratio en 2020. En moyenne sur l'ensemble des deux années 2019 et 2020 (élimination des effets de bords liés aux incidents de fin 2019 ayant conduit à un report important d'envois d'ACO début 2020), ce ratio s'établit à 97,3 % pour les services de l'État, ce qui est supérieur à la cible de 96 %.

Depuis fin 2017, les outils de verbalisation ont été remplacés progressivement par des équipements plus performants dans le cadre du projet de mobilité NEO (nouvel équipement opérationnel) visant à mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Ces nouveaux dispositifs multi-applicatifs intègrent le logiciel PVé en lieu et place des anciens PDA et favorisent l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Fin décembre 2020, on comptait 57 939 terminaux NEO opérationnels et utilisant l'application PVe (ayant adressé au moins un message d'infraction en 2020).

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des AE prévues en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	26 200 000 (hors titre 2)		26 200 000	
Total des AE consommées	25 200 000	1 000 000	26 200 000	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des CP prévus en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	26 200 000 (hors titre 2)		26 200 000	
Total des CP consommés	25 200 000	1 000 000	26 200 000	

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 753

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS
2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des AE prévues en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Total des AE consommées	25 200 000	1 000 000		26 200 000

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des CP prévus en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Total des CP consommés	25 200 000	1 000 000		26 200 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total hors FdC et AdP		26 200 000			26 200 000	
Total*	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

* y.c. FdC et AdP

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Total des crédits consommés	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000

La dotation prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2020 (26,2 M€) n'a pas été modifiée au cours du débat parlementaire.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 26 200 000	CP ouverts en 2020 * (P1) 26 200 000
AE engagées en 2020 (E2) 26 200 000	CP consommés en 2020 (P2) 26 200 000
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 26 200 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 26 200 000	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 26 200 000	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La dépense correspond au versement d'une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, opérateur de l'État. Elle s'exécute en AE = CP. Le programme ne présente donc pas de restes à payer en fin d'année.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Déploiement du procès-verbal électronique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000

L'intégralité des crédits ouverts pour 2020, soit 26,2 M€, a été versée à l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits ont permis à l'ANTAI de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de structure et de pilotage liées au déploiement du Pvé.

Le détail de ces dépenses est présenté dans la partie « Opérateurs » du présent document (cf. infra).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

1 M€ ont été consommés en dotation en fonds propres afin de financer les investissements, conformément à la prévision initiale.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Total des subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Total des dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

En 2020, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation de 26,2 M€ (25,2 M€ sur le titre des dépenses de fonctionnement et 1 M€ sur le titre des dépenses d'investissement) en provenance du programme 753, conformément à la loi de finances initiale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	0	39	5	0	0	0
	0	47	8	2	0	0
	0	38	6	0	0	0
Total	0	39	5	0	0	0
	0	47	8	2	0	0
	0	38	6	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	47	38

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	3	0

Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'ANTAI s'établissait à 40 ETP pour un plafond d'emplois de 47 ETPT.

L'année 2020 s'est caractérisée par un nombre élevé de départs non anticipés et la difficulté à recruter des emplois d'expertise, malgré une hausse des entrées par rapport à 2019, n'ayant pas permis la réalisation du schéma d'emplois.

OPÉRATEURS

ANTAI - AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'exercice 2020 a été marqué par l'achèvement de la transition des marchés « CNT4 » vers les marchés « CNT5 » qui a débuté à la mi-2019.

Au plan immobilier, le budget initial 2020 intégrait une provision de 24,156 M€ pour l'acquisition du site du Centre national de traitement (CNT) à Rennes dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'option d'achat du nouveau bail conclu en 2018. Les négociations avec les propriétaires ont permis d'aboutir à l'été 2020 à un accord sur le prix d'achat (22,5 M€ net vendeur) et un processus d'achat en deux étapes (signature d'une promesse de vente avant le 31 décembre 2020 et réalisation de la vente au 31 mars 2021).

Le projet d'acquisition du CNT a reçu un avis favorable de la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) du 25 novembre 2020 puis a été validé par une délibération du conseil d'administration du 26 novembre 2020. La promesse de vente a ainsi pu être signée le 16 décembre 2020. Le coût global de l'opération avec les frais annexes (24,046 M€) s'avère au final légèrement inférieur à l'enveloppe autorisée (24,156 M€). Il permettra d'économiser un loyer d'un peu plus de 2 M€ par an.

En termes de volumétrie, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité opérationnelle de production qui a néanmoins pu être maintenue pendant le premier confinement vers le soutien aux forces de l'ordre et à la verbalisation des nouvelles infractions liées au non-respect des mesures de confinement. Il n'y a eu aucune interruption de la production pendant le second confinement.

S'agissant du contrôle automatisé, 12,9 millions d'avis de contravention (ACO) ont été envoyés pour une prévision initiale de 15 millions. Cela représente néanmoins une légère hausse de 2,4 % par rapport à 2019, cette progression s'expliquant par le faible volume d'ACO envoyés début 2019 en raison des dégradations de radars et également par la capacité de l'Agence à résorber les stocks qui avaient été constitués sur cette chaîne pendant le premier confinement.

S'agissant du PVe (12,4 millions d'ACO envoyés) le niveau d'activité est stable par rapport à 2019. Cette stabilité s'explique, d'une part, par le rattrapage d'envois d'ACO initiaux en janvier-février 2020 pour des infractions de décembre 2019 et, d'autre part, par le traitement des nouvelles infractions pour non-respect des mesures sanitaires (1,7 millions au total) qui ont compensé la baisse sur d'autres infractions, notamment celles concernant le stationnement.

S'agissant du FPS, 6,6 millions d'avis de paiement ont été envoyés, soit une baisse de -18% par rapport à 2019 en raison de l'arrêt ou de la limitation des constatations pendant les périodes de confinement.

Enfin, 112 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour les délits de conduite sans assurance, conduite d'un véhicule sans permis et conduite avec permis non adapté, auxquels s'ajoute depuis mi 2020, le délit d'usage de stupéfiants, ont été envoyées en 2020 contre 48 000 en 2019, soit une hausse de 134 %. Cette hausse est liée à la généralisation de la verbalisation via PVe de l'usage de stupéfiants à partir de septembre mais également au rattrapage d'envois d'AFD au premier semestre 2020 pour des dossiers de fin 2019.

En terme de modernisation de la relation avec les usagers, l'année 2020 s'est traduite par une augmentation significative de l'utilisation des services en ligne :

- Le service de contestation en ligne, lancé en novembre 2015 pour la chaîne du contrôle automatisé et en avril 2017 pour la chaîne du PVe, connaît une forte attractivité. Il a permis de traiter 64,4 % des courriers de contestation reçus en 2020 sur l'ensemble de ces deux chaînes, très nettement supérieur au taux de 52,9 % de 2019 (+11,5 points) ainsi qu'à l'objectif de 55 % du contrat d'objectif et de performance (COP). Les restrictions de déplacements instaurées dans le cadre de la lutte contre le virus de la Covid-19 ont probablement davantage incité les usagers à recourir aux services en ligne.
- Concernant les paiements, on observe une hausse du taux de recours à un service de télépaiement et un recul du chèque, dans la continuité des années précédentes. 76,7 % des paiements ont été réalisés via un service de télépaiement en 2020, en hausse de 3,8 points par rapport à 2019, tandis que 18,4 % des paiements ont été effectués par chèque, en recul de 2,7 points par rapport à 2019.

Pilotage stratégique de l'opérateur

Conformément aux règles applicables aux opérateurs de l'État en matière de gouvernance, l'ANTAI poursuit plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023 adopté par son conseil d'administration le 18 juin 2020. L'évaluation des résultats du COP sera présentée lors du comité des tutelles de juin 2021 et permettra de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours.

Enfin, le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Agence a été voté par le conseil d'administration du 13 mars 2020. Les grandes orientations de ce nouveau SPSI portent sur le maintien des services de direction et de pilotage à Paris intra-muros, la refonte des conditions d'occupation du CNT et le renforcement de la politique environnementale.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	82 000	82 000	92 000	92 000	67 920	67 920
Subventions pour charges de service public	67 000	67 000	77 000	77 000	52 920	52 920
Dotations en fonds propres	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
P753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200
Subventions pour charges de service public	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200
Dotations en fonds propres	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total	108 200	108 200	118 200	118 200	94 120	94 120

En 2020, l'État (programmes 751 et 753) a versé à l'ANTAI un montant total de subventions de 94,12 M€ (78,12 M€ de subventions pour charges de service public et 16 M€ de dotations en fonds propres) permettant de financer les dépenses liées au traitement du contrôle automatisé (CA) et au Procès-verbal électronique (PVe).

La baisse de cette subvention par rapport au montant voté en loi de finances initiale (118,2 M€) s'explique par le moindre niveau de dépenses de l'ANTAI du fait de la crise, notamment sur l'éditique, et par la chute des recettes du compte d'affectation spéciale, qui a réclamé un effort financier de l'ensemble de ses bénéficiaires.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 081 450	3 828 418	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	102 200 102 200	78 120 78 120
Fonctionnement autre que les charges de personnel	109 931	90 133	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	12 060 12 060	15 635 15 573 62	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	24 160 12 000	26 683 354 15 180
Total des charges	115 012	93 961	Total des produits	126 360	104 803
Résultat : bénéfice	11 348	10 842	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	126 360	104 803	Total : équilibre du CR	126 360	104 803

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	11 408	10 943
Investissements	40 785	10 505	Financement de l'actif par l'État	16 000	16 000
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	40 785	10 505	Total des ressources	27 408	26 943
Augmentation du fonds de roulement		16 438	Diminution du fonds de roulement	13 377	

* Voté

Le fonds de roulement et la trésorerie au 31/12/2020 sont en progression par rapport à fin 2019 (84,8 M€ contre 68,3 M€ pour le fonds de roulement et 80,1 M€ contre 65,6 M€ pour la trésorerie).

L'augmentation du fonds de roulement et de la trésorerie par rapport à 2019 résulte d'une exécution des dépenses 2020 très inférieure au BI 2020 pour trois raisons principales :

- Les dépenses d'édition et d'affranchissement ont été inférieures de 20,6 M€ en raison de la crise sanitaire ;
- Le décaissement pour l'acquisition du CNT de Rennes (24,1 M€) a été reporté en 2021, l'engagement ayant été effectué fin 2020 ;
- La provision de 5 M€ constituée pour les projets de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) n'a pas été engagée,

Le niveau élevé du fonds de roulement et de la trésorerie présente cependant un caractère temporaire puisque le budget initial 2021 intègre une dépense exceptionnelle de 24,1 M€ en CP pour le paiement de l'acquisition du site du CNT et le report en AE et en CP de la provision de 5 M€ pour les projets de la LOM.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 021	5 021	4 144	4 144
Fonctionnement	100 630	97 931	79 587	75 647
Intervention	0	0	0	0
Investissement	40 785	40 785	34 913	9 899
Total des dépenses AE (A) CP (B)	146 436	143 737	118 644	89 690
dont contributions employeur au CAS pensions	449	449	418	418

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	130 360	104 514
Subvention pour charges de service public	102 200	78 120
Autres financements de l'État	16 000	16 000
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	12 160	10 394
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	130 360	104 514
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	14 824
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	13 377	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		Budget initial AE	Compte financier * CP	Budget initial AE	Compte financier * CP	Budget initial AE	Compte financier * CP	Budget initial AE	Compte financier * CP
Centre d'appels	0	4 841	4 841	0	0	0	0	4 841	4 841
	0	4 661	3 393	0	0	0	0	4 661	3 393
Editique	0	59 976	60 995	0	0	1 256	1 256	61 232	62 251
	0	45 622	41 305	0	0	1 269	300	46 891	41 605
Equipement PVe	0	12 950	4 350	0	0	0	0	12 950	4 350
	0	63	2 376	0	0	9	130	72	2 506
Exploitation informatique	0	17 174	19 307	0	0	13 873	13 873	31 047	33 180
	0	22 069	20 087	0	0	10 361	8 951	32 430	29 038
Forfait post stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	11	0	0	0	19	0	30

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Gestion du bâtiment	0 0	1 978 3 601	4 407 4 485	0 0	0 0	24 806 22 552	24 806 113	26 784 26 153	29 213 4 598
Pilotage support	5 021 4 144	3 711 3 571	4 031 3 990	0 0	0 0	850 722	850 386	9 582 8 437	9 902 8 520
Total	5 021 4 144	100 630 79 587	97 931 75 647	0 0	0 0	40 785 34 913	40 785 9 899	146 436 118 644	143 737 89 690

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	13 377	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	85	36
Autres décaissements non budgétaires	200	554
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	13 662	590
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	14 458
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	14 458
Total des besoins	13 662	15 048

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	14 824
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	75	35
Autres encaissements non budgétaires	100	188
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	175	15 048
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	13 487	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	13 487	0
Total des financements	13 662	15 048

* Voté

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention (75,6 M€ en CP)

Il s'agit du premier poste de dépenses de l'agence (84%) correspondant pour l'essentiel aux dépenses d'éditique, d'exploitation informatique et de support (gestion du CNT et dépenses courantes de l'agence).

Les dépenses d'éditique 2020 ont connu une baisse de 20,6 M€ par rapport au BI 2020 liée à une baisse notamment du nombre d'avis de contravention au titre du contrôle automatisé et du nombre d'avis de paiement au titre du forfait post-stationnement en raison de la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement (10 M€ en CP)

En baisse par rapport à l'exécution 2019 (11,9 M€), elles concernent principalement des dépenses d'évolution et de développements informatiques. Ces dépenses intègrent les différents paliers d'évolution ou demandes de travaux réalisés dans le cadre des projets relatifs à la modernisation de la chaîne de traitement et des projets spécifiques comme la forfaitisation des délits ainsi que les développements permettant l'intégration des nouvelles infractions liées au non-respect des mesures de confinement et des autres règles sanitaires.

Les dépenses de personnel (4,1 M€ en CP)

L'exécution des dépenses du titre 2, stable par rapport à l'année 2019, est inférieure à la prévision initiale (5 M€). Cette sous-exécution s'explique par la non réalisation du schéma d'emplois 2020 (+6 ETPT sous plafond) et par le non recrutement de 2 apprentis hors plafond, dus à la difficulté à recruter notamment sur des emplois d'expertise en particulier dans un contexte de crise sanitaire.

RECETTES

Les **recettes 2020** se décomposent comme suit :

- 78,12 M€ de subventions pour charges de service public en baisse de 24,08 M€ par rapport au budget initial 2020. Cet ajustement par rapport au montant prévisionnel (102,2 M€) est intervenu lors du budget rectificatif (-13,58 M€) et lors du dernier versement de la subvention (-10,5 M€) compte tenu de la baisse d'activité ;
- 16 M€ de dotations en fonds propres conformément au budget initial 2020 ;
- 10,4 M€ de recettes propres dont 9,4 M€ de recettes liées à la refacturation des avis de paiement FPS et 1 M€ pour les autres recettes (0,184 M€ de refacturation au titre des prestations SNCF, 0,176 M€ de refacturation au titre des prestations TRANSDEV, 0,572 M€ de remises postales et 0,07 M€ de recettes diverses).

DÉPENSES PAR DESTINATION

Les **dépenses 2020**, qui s'élèvent à un total de 89,7 M€ en CP, se répartissent en 7 grandes catégories de destination en fonction des différentes activités de l'agence :

- **Les dépenses d'éditique (41,6 M€ en CP)**, qui constituent le poste principal de l'ANTAI, recouvrent les prestations d'éditique, d'affranchissement, de traitement du retour courrier et d'identification des plaques liées à la production des avis de contravention. Ce poste de dépense est très dépendant de l'évolution du nombre d'avis de contravention traités. La baisse constatée par rapport au BI 2020 (62,3 M€) s'explique principalement par la baisse du volume des avis de contravention du contrôle automatisé (12,8 M réalisés contre 15 M prévus dans le BI) et la baisse de l'activité forfait post stationnement (FPS) en raison de la crise sanitaire. Elle résulte également de la baisse des prix obtenue lors du renouvellement du marché d'éditique dans le cadre du CNT5 et du développement de la dématérialisation des démarches, notamment les désignations et les contestations.
- **Les dépenses d'exploitation informatique (29 M€ en CP)** représentent le deuxième poste de l'agence et rassemblent l'ensemble des prestations informatiques liées aux différentes applications gérées par l'agence : les systèmes d'information Cœur, Partenaires, Parcours numérique, Paiement, Icam, et CEA.
- **Les dépenses d'équipements relatifs au procès-verbal électronique (2,5 M€ en CP)** concernent la contribution de l'agence à la location des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) afin de mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Fin décembre 2020, l'ANTAI a financé 12 722 terminaux sur les 57 939 terminaux NEO opérationnels.
- **Les dépenses de pilotage (8,5 M€ en CP)** recouvrent les dépenses de ressources humaines, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les dépenses d'immobilier et de logistique liées au bâtiment du site de Paris.
- **Les dépenses liées à la gestion du centre national de traitement de Rennes (4,6 M€ en CP)** comprennent l'ensemble des dépenses d'entretien, de sécurité et d'immobilier liées aux deux bâtiments de Rennes : le centre national de traitement et le centre de secours.
- **Les dépenses du marché relatif au centre d'appels (3,4 M€)** ont permis de traiter près d'1,2 million d'appels en 2020.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

- **Les dépenses liées à la création de chaînes de traitement des forfaits post-stationnement (0,03 M€ en CP)** concernent le solde des prestations du marché passé en 2016 qui ont été réintégréées en CNT5 dans l'exploitation informatique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	55	44
– sous plafond	39	47	38
– hors plafond	5	8	6
<i>dont contrats aidés</i>		2	
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, 6 créations d'emplois ont été autorisées conformément à la loi de finances initiale 2020 portant le plafond d'emploi de l'ANTAI de 41 ETPT à 47 ETPT :

- 3 ETPT supplémentaires pour permettre à l'agence de poursuivre le renforcement de son expertise et accompagner l'extension de la forfaitisation à de nouveaux délits ;
- 3 ETPT transférés du ministère de la transition écologique et solidaire conformément à la convention cadre relative à la réalisation des projets de contrôle automatisé prévus par la loi d'orientation des mobilités.

Les emplois hors plafond sont passés de 6 à 8 ETPT afin de permettre le recrutement de deux apprentis.

Au 31 décembre 2020, la consommation du plafond d'emplois de l'ANTAI s'établit à 38 ETPT et celle des emplois hors plafond à 5,7 ETPT. L'année 2020 s'est caractérisée par un nombre élevé de départs non anticipés et la difficulté à recruter des emplois d'expertise, malgré une hausse des entrées par rapport à 2019, n'ayant pas permis la réalisation du schéma d'emplois.

Le budget initial 2021 intègre le report intégral du schéma d'emplois 2020.

PROGRAMME 754

**CONTRIBUTION À L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR
L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA
CIRCULATION ROUTIÈRES**

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Stanislas BOURRON

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 754 : Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » porte le versement d'une fraction des recettes encaissées par l'État au titre des amendes de police relatives à la circulation routière à certaines collectivités territoriales.

Le produit des amendes de police, qui faisait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État, est, depuis 2011, affecté au compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». L'ancien CAS « Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route » a en effet été élargi afin qu'y soit intégrée la plus grande partie du produit des amendes de la police de la circulation.

La création de ce programme stabilise les modalités de répartition des ressources entre l'État et les collectivités territoriales et permet un partage équitable des recettes engendrées par la généralisation du procès verbal électronique depuis 2011.

La stratégie ministérielle pour le programme 754 consiste à reverser aux collectivités locales une partie du produit des amendes liées à la circulation routière afin qu'elles poursuivent leurs efforts en matière d'équipement et d'investissement pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.

Le comité des finances locales procède à la répartition du produit des amendes entre les collectivités territoriales. Les modalités de répartition permettent d'assurer une redistribution équitable de ces recettes et leur mutualisation entre collectivités de niveaux différents et aux ressources inégales, notamment pour réaliser des projets de plus grande ampleur en matière de circulation routière.

Les sommes ainsi allouées doivent être utilisées pour financer des opérations d'aménagement et d'équipements de nature à améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et de la voirie routière. La liste des opérations susceptibles d'être financées par le produit des amendes de la circulation offre aux communes, EPCI et départements une latitude pour choisir les opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière finançables par le produit des amendes de police en fonction des besoins prioritaires identifiés au niveau local.

L'analyse de l'affectation par les collectivités territoriales des recettes issues de la répartition du produit des amendes de la police de circulation relevées fait l'objet d'une exploitation plus tard dans l'année, à partir de la remontée des délibérations des conseils départementaux pour les opérations des communes de moins de 10 000 habitants, dans le cadre de l'élaboration du jaune budgétaire dédié. Elle n'est donc pas encore disponible à cette date pour les opérations soutenues en 2020. En revanche, l'affectation en 2019 du produit des amendes de police relevées au titre de l'exercice 2018 a déjà été réalisée. Les produits destinés aux conseils départementaux, aux communes de plus de 10 000 habitants et aux groupements éligibles leur sont versés directement.

Les produits destinés aux communes de moins de 10 000 habitants sont attribués par les conseils départementaux qui arrêtent la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser. L'étude des délibérations d'attribution des conseils départementaux permet donc d'avoir une vision fine de l'utilisation que ces communes ont faite du produit des amendes de la circulation routière. Ce sont ainsi plus de 5 500 opérations qui ont été financées par ce biais en 2019.

Celles-ci concernent notamment l'installation de radars pédagogiques (plus de 360 opérations), l'aménagement de carrefours (260 opérations), les travaux d'aménagement en zone scolaire (370 opérations), les opérations d'installation et de développement de signaux (620 opérations) ou encore l'aménagement de cheminement piétonniers (770 opérations). 57 % de ces opérations correspondent à des travaux divers commandés par les exigences de la sécurité routière (travaux d'aménagement de routes départementales ou de voirie communale, implantation de ralentisseurs, création de pistes cyclables protégées...).

S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, présenté le 7 juillet 2020 au comité des finances locales indique que les communes de 10 000 habitants ou plus ont consacré en 2019 plus de 1 657 M€ dans l'investissement relatif aux voiries et aux routes, soit 47 euros par habitant. Ces collectivités ont donc consacré des sommes plus importantes à l'amélioration et à la sécurisation du réseau routier que les produits strictement perçus au titre du CAS.

La sécurité routière est ainsi améliorée grâce aux projets locaux en matière d'infrastructures routières et de modes de transport qui sont financés par un grand nombre de collectivités territoriales. Il s'agit de multiples opérations de sécurisation quotidienne décidées au niveau local, d'ampleur financière parfois modeste. Les niveaux communaux et départementaux sont les plus à même de déterminer les besoins les plus prégnants en raison de leur connaissance des réseaux acquise en tant que gestionnaire de voirie.

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	620 666 261 656 815 180	620 666 261 656 815 180	620 666 261 620 666 261
Total des AE prévues en LFI	620 666 261	620 666 261	620 666 261
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+219 292 261	+219 292 261	
Total des AE ouvertes	839 958 522	839 958 522	
Total des AE consommées	656 815 180	656 815 180	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	620 666 261 655 823 831	620 666 261 655 823 831	620 666 261 620 666 261
Total des CP prévus en LFI	620 666 261	620 666 261	620 666 261
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+220 166 752	+220 166 752	
Total des CP ouverts	840 833 013	840 833 013	
Total des CP consommés	655 823 831	655 823 831	

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 754

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	Consommation 2019		
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 572 183 491	478 065 823	478 065 823 572 183 491
Total des AE prévues en LFI	478 065 823	478 065 823	478 065 823
Total des AE consommées	572 183 491		572 183 491

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	Consommation 2019		
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 571 405 778	478 065 823	478 065 823 571 405 778
Total des CP prévus en LFI	478 065 823	478 065 823	478 065 823
Total des CP consommés	571 405 778		571 405 778

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	572 183 491	620 666 261	656 815 180	571 405 778	620 666 261	655 823 831
Transferts aux collectivités territoriales	572 183 491	620 666 261	656 815 180	571 405 778	620 666 261	655 823 831
Total hors FdC et AdP		620 666 261			620 666 261	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+219 292 261			+220 166 752	
Total*	572 183 491	839 958 522	656 815 180	571 405 778	840 833 013	655 823 831

* y.c. FdC et AdP

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		425 679 258		426 553 748				
Total		425 679 258		426 553 748				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						206 386 997		206 386 996
Total						206 386 997		206 386 996

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		425 679 258		426 553 748		206 386 997		206 386 996

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		620 666 261 656 815 180	620 666 261 656 815 180		620 666 261 655 823 831	620 666 261 655 823 831
Total des crédits prévus en LFI *	0	620 666 261	620 666 261	0	620 666 261	620 666 261
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+219 292 261	+219 292 261		+220 166 752	+220 166 752
Total des crédits ouverts	0	839 958 522	839 958 522	0	840 833 013	840 833 013
Total des crédits consommés	0	656 815 180	656 815 180	0	655 823 831	655 823 831
Crédits ouverts - crédits consommés		+183 143 342	+183 143 342		+185 009 182	+185 009 182

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	620 666 261	620 666 261	0	620 666 261	620 666 261
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	620 666 261	620 666 261	0	620 666 261	620 666 261

Il n'y a eu aucun mouvement de crédits dans le cadre du passage du PLF à la LFI 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La particularité du programme 754 réside dans le fait que le produit des amendes est versé selon des échéances qui ne correspondent pas au calendrier budgétaire habituel.

D'une part, les sommes mises en répartition au titre des amendes de police et versées annuellement aux collectivités locales correspondent au produit effectivement recouvré au cours de chaque exercice. Aussi, un crédit d'un montant prévisionnel est-il inscrit en loi de finances initiale, calculé à partir d'une estimation du produit des amendes à recouvrer. Un premier ajustement est effectué en loi de finances rectificative de l'année *n*. Un ajustement définitif est réalisé dans la loi de règlement.

Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation routières

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

D'autre part, plusieurs répartitions sont effectuées au cours d'un même exercice :

- au premier semestre de l'année n pour la part du produit des amendes revenant aux communes et groupements au titre de l'année $n-1$. Ce montant dépend du niveau des recettes encaissées au titre des amendes forfaitaires au cours de l'année $n-1$, soit 2019 pour la répartition effectuée en 2020.
- en novembre ou décembre, pour la part des amendes attribuée aux départements au titre de l'année 2019 (64 M€ fixés par l'article 47 de la loi de finances initiale 2013).

Les crédits non utilisés en 2020 s'élèvent à 183 143 341 € en AE et 185 009 182 € en CP. Ces crédits ont été demandés en report sur 2021 afin d'être versés aux communes et groupements de communes pour la répartition du produit des amendes de police de 2021.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 839 958 522	CP ouverts en 2020 * (P1) 840 833 013
AE engagées en 2020 (E2) 656 815 180	CP consommés en 2020 (P2) 655 823 831
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 742 515
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 183 143 342	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 655 081 316

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 874 491				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 874 491	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 742 515	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 131 976
AE engagées en 2020 (E2) 656 815 180	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 655 081 316	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 733 864
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 865 840
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 1 865 840
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Au 31 décembre 2020, il reste 1 865 840 € en CP à payer. Ces CP n'ont pas été consommés par plusieurs préfetures et au titre de plusieurs répartitions. Ces restes à payer s'expliquent dans la plupart des cas par des difficultés de gestion apparues en fin d'année : les AE correspondantes ayant été engagées tardivement en fin d'exercice budgétaire, les DRFIP n'ont pas pu traiter intégralement les CP au 31 décembre 2020.

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 754

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		620 666 261 656 815 180	620 666 261 656 815 180		620 666 261 655 823 831	620 666 261 655 823 831

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	620 666 261	656 815 180	620 666 261	655 823 831
Transferts aux collectivités territoriales	620 666 261	656 815 180	620 666 261	655 823 831
Total	620 666 261	656 815 180	620 666 261	655 823 831

Au total, 620,67 M€ en AE et en CP ont été ouverts sur cette ligne en 2020. À ces montants ouverts au titre de 2020 doivent également s'ajouter les crédits 2019 obtenus en report en 2020 pour un montant de 425 679 258 € en AE et 426 553 749 € en CP. La LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 a en outre minoré de 206 386 997 € en AE et de 206 386 996 € en CP les recettes encaissées en 2020. Au total, les crédits disponibles en 2020 s'élèvent à 839 958 522 € en AE et 840 833 014 € en CP.

Les dépenses 2020 du programme 754 s'élèvent, à 656 815 179,63 € en AE et à 655 823 830,63 € en CP. Elles correspondent à :

- la consommation des crédits répartis en décembre 2020 au titre du produit des amendes de police destiné aux départements sur l'unique action du programme « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » pour un montant de 63 926 206 € en AE et 63 210 088 € en CP.
- la consommation des crédits répartis en juillet 2020 au titre du produit des amendes de police au profit des communes et de leurs groupements s'est élevée à 592 654 008 € en AE et 591 636 262 €.

Selon la restitution Chorus au 31/12/2020, les dépenses 2020 du programme 754 s'élèvent à 657 689 670,37 € en AE et 655 823 830,63 € en CP (source CHORUS au 31/12/2020). La différence entre la restitution Chorus et la consommation réelle des crédits en AE de 874 490,74 € concerne des AE basculées automatiquement sur l'exercice 2020. La consommation réelle et la restitution Chorus sont identiques en CP.

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les sommes affectées au programme 754 sont attribuées, aux communes et aux groupements de communes selon le nombre d'amendes dressées sur le territoire de chaque collectivité concernée au cours de l'exercice *n-2*, aux départements et métropoles en fonction de la longueur de leur voirie départementale, à la Région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités.

Par ailleurs, en application de l'article L. 2334-25 du CGCT, un décret en conseil d'État fixe les modalités de répartition des recettes des amendes et la destination des crédits. Ainsi, selon l'article R. 2334-12 de ce même code, les sommes allouées aux communes et à leurs groupements au titre des amendes de police (programme 754) doivent être utilisées au financement des opérations suivantes :

- **Pour les transports en commun :**
 - a) aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
 - b) aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
 - c) équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

- **Pour la circulation routière :**
 - a) étude et mise en œuvre de plans de circulation ;
 - b) création de parcs de stationnement ;
 - c) installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
 - d) aménagement de carrefours;
 - e) différenciation du trafic;
 - f) travaux commandés par les exigences de la sécurité routière;
 - g) Études et mise en œuvre d'expérimentations de zones d'actions prioritaires pour l'air prévues à l'article L. 228-3 du code de l'environnement.

Selon les dispositions de l'article 1^{er} du décret **2009-115 du 30 janvier 2009**, les crédits reversés aux départements, aux métropoles, aux régions d'outre-mer et à plusieurs collectivités territoriales uniques peuvent être utilisés au financement des investissements suivants :

- a) Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers et l'accès aux réseaux de transport en commun, y compris la création, l'amélioration ou l'aménagement de points d'arrêt pour les usagers
- b) Aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ;
- c) Équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic.

PROGRAMME 755

DÉSENNETEMENT DE L'ÉTAT

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre CHAVY

Sous-directeur, Direction du budget

Responsable du programme n° 755 : Désendettement de l'État

Le programme 755 "Désendettement de l'État" retrace la part du produit des amendes revenant à l'État sous forme de recettes non fiscales du budget général conformément aux dispositions du c du 2° du B de l'article 62 de la loi du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Les recettes affectées au programme 755, puis reversées au budget général, sont calculées selon la clef de répartition des amendes entre l'État et les collectivités territoriales, arrêtées respectivement à 47 % et 53 % du produit des amendes forfaitaires hors contrôle automatisé et des amendes forfaitaires majorées, après prélèvement au profit du budget général et du programme 753, au profit de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA). La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a ouvert 586,4 M€ sur le programme 755.

La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR4) a annulé 180,1 M€ de crédits, compte tenu de la baisse constatée sur l'ensemble du produit des amendes de la circulation par rapport aux prévisions de la loi de finances initiales (LFI).

L'exécution 2020 du programme se situe en deçà des crédits votés en LFR4 du fait de recettes finalement plus faibles qu'escompté. Elle s'établit à 342,7 M€, pour un disponible de 397,7 M€.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Désendettement de l'État	586 439 892 342 695 872	586 439 892 342 695 872	586 439 892
Total des AE prévues en LFI	586 439 892	586 439 892	586 439 892
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-180 060 164	-180 060 164	
Total des AE ouvertes	406 379 728	406 379 728	
Total des AE consommées	342 695 872	342 695 872	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Désendettement de l'État	586 439 892 342 695 872	586 439 892 342 695 872	586 439 892
Total des CP prévus en LFI	586 439 892	586 439 892	586 439 892
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-180 060 164	-180 060 164	
Total des CP ouverts	406 379 728	406 379 728	
Total des CP consommés	342 695 872	342 695 872	

Désendettement de l'État

Programme n° 755 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	<i>Consommation 2019</i>		
01 – Désendettement de l'État	452 435 730 495 340 041	452 435 730	452 435 730 495 340 041
Total des AE prévues en LFI	452 435 730	452 435 730	452 435 730
Total des AE consommées	495 340 041		495 340 041

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	<i>Consommation 2019</i>		
01 – Désendettement de l'État	452 435 730 495 340 041	452 435 730	452 435 730 495 340 041
Total des CP prévus en LFI	452 435 730	452 435 730	452 435 730
Total des CP consommés	495 340 041		495 340 041

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	495 340 041	586 439 892	342 695 872	495 340 041	586 439 892	342 695 872
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	495 340 041	586 439 892	342 695 872	495 340 041	586 439 892	342 695 872
Total hors FdC et AdP		586 439 892			586 439 892	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-180 060 164			-180 060 164	
Total*	495 340 041	406 379 728	342 695 872	495 340 041	406 379 728	342 695 872

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						180 060 164		180 060 164
Total						180 060 164		180 060 164

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						180 060 164		180 060 164

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État		586 439 892 342 695 872	586 439 892 342 695 872		586 439 892 342 695 872	586 439 892 342 695 872
Total des crédits prévus en LFI *	0	586 439 892	586 439 892	0	586 439 892	586 439 892
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-180 060 164	-180 060 164		-180 060 164	-180 060 164
Total des crédits ouverts	0	406 379 728	406 379 728	0	406 379 728	406 379 728
Total des crédits consommés	0	342 695 872	342 695 872	0	342 695 872	342 695 872
Crédits ouverts - crédits consommés		+63 683 856	+63 683 856		+63 683 856	+63 683 856

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	586 439 892	586 439 892	0	586 439 892	586 439 892
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	586 439 892	586 439 892	0	586 439 892	586 439 892

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 180,1 M€ des crédits initialement ouverts sur le programme (586,4 M€). Cette révision des plafonds de dépenses de programme s'explique par la très forte baisse du produit des amendes constatée sur l'ensemble du compte d'affectation spéciale.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 406 379 728	CP ouverts en 2020 * (P1) 406 379 728
AE engagées en 2020 (E2) 342 695 872	CP consommés en 2020 (P2) 342 695 872
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 342 695 872
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 63 683 856	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 342 695 872	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) -342 695 872	
AE engagées en 2020 (E2) 342 695 872	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 342 695 872	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0	
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Désendettement de l'État

Programme n° 755 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION**01 – Désendettement de l'État**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Désendettement de l'État		586 439 892	586 439 892		586 439 892	586 439 892
		342 695 872	342 695 872		342 695 872	342 695 872

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	586 439 892	342 695 872	586 439 892	342 695 872
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	586 439 892	342 695 872	586 439 892	342 695 872
Total	586 439 892	342 695 872	586 439 892	342 695 872

L'exécution du P755 présente un écart de -243,7 M€ par rapport aux crédits ouverts en LFI 2020 (586,4 M€).

Cet écart correspond :

- aux annulations inscrites dans la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 ;
- au mode d'exécution du programme consistant en un versement calculé à partir d'une prévision de recettes effectuée en fin d'année et perturbée par l'imputation temporaire des amendes dites "COVID" sur le CAS.

La dépense sur le P755 en 2020 s'élève à 342,7 M€.